Vol. XV. Saint-Boniface, Manitoba, 22 Octobre 1885. No. 2.

ABONNEMENTS :

Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES :

1ère insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE JEUDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication.

Toute communication concernant le journal doit être adressée à

EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man
Canada.

AVIS.

VENTE DE TERRE POUR ARRÉRAGES DE TAXES DANS LA MUNICIPALITÉ DE BELCOURT.

En vertu d'un mandat émané par le président du Bureau du District Judiciaire de l'Est de la Province de Manitoba, sous son seing et sous le sceau du dit Bureau du District Judiciaire de l'Est, à moi adressé et daté le quinzième jour d'Octobre A.D. 1885, me commandant de prélever sur les divers lots ou lopins de terrain ci-après mentionnés et décrits, dans la municipalité de Belcourt, pour les arrérages de taxes respectivement dues sur iceux ensemble avec les frais.

Je donne par les présentes avis, qu'à moins que les dits arrérages et frais ne soient auparavant payés, lundi, le trentième jour de Novembre prochain, à dix heures de l'avant-midi de ce jour, à la salle d'encan de Scoones et Cie, coin des rues Principale et Water, dans la cité de Winnipeg, dans le Comté de Selkirk, je vendrai à l'enchère telle quantité des dits terrains qui sera suffisante pour solder toutes les taxes et les charges encourues dans et pour la vente et la perception d'icelles, tel qu'autorisé par l'Acte Municipal de Manitoba 1884, et ses amendements.

Description.	Section.	Town-ship.	Range.	Arrears of Taxes.	Cost of Advert'g &c.	Total.	Patented or Un-patented.
NE¼ of 6 & W½ of NW¼	5	8	4 W	38 21	2 00	40 21	Patented.
SE¼ of 12 & E½	1	8	3 W	37 62	2 00	39 62	do
SW¼ & S½ NW¼	3	11	4 W	18 77	2 00	20 77	do
NW¼ of 10 & S½ SW¼	15	11	4 W	18 77	2 00	20 77	do
NE¼ of 34 & N½ NW¼	35	8	4 W	23 56	2 00	25 56	do
NW¼ & N½ of NE¼	2	12	4 W	38 21	2 00	40 31	do
East 7⅓ chs lot 200 Baie St. Paul, cont'g 132 acres	......	......	......	21 08	2 00	23 08	do
West 2 chs lot 109 Baie St. Paul, cont'g 41 acres	......	......	......	8 10	2 00	10 10	do
Lot 152 Baie St. Paul, cont'g 99 acres	......	......	......	12 94	2 00	14 94	do
West 4 chs lot 225 Baie St. Paul, cont'g 65 acres	......	......	......	8 33	2 00	10 33	do
SE¼ of 9 & N½ NE¼	4	9	4 W	33 34	2 00	35 34	do
SW¼ & S½ NW¼	28	9	4 W	18 69	2 00	20 69	do
NE¼ of 33 & N½ NW¼	34	8	3 W	22 78	2 00	24 78	do
SW¼ of 12 & N½ NW¼	1	8	3 W	22 78	2 00	24 78	do
SW¼ of 16 & N½ NW¼	9	9	3 W	38 21	2 00	40 21	do
West 3 chs. lot 19 Baie St. Paul, cont'g 52 acres	......	......	......	10 46	2 00	12 46	do
East 8 chs. & West 6 chs, lot 20 Baie St. Paul, cont'g 210 acres	......	......	......	37 60	2 00	39 60	do
SW¼ & S½ NW¼	14	8	3 W	24 16	2 00	26 16	do
SW¼ of 27 & W½ NW¼	22	11	3 W	24 16	2 00	26 16	do
NW¼ of 30 & S½ SW¼	31	9	3 W	23 41	2 00	25 41	do
NE¼ of 12 & S½ SE¼	13	11	4 W	23 41	2 00	25 41	do
NW¼ & N½ SW¼	32	8	4 W	27 52	2 00	29 52	do
NW¼ & N½ NE¼	7	8	4 W	23 22	2 00	25 22	do
NE¼ of 23 & S½ NW¼	24	11	3 W	37 69	2 00	39 69	do
SW¼ & S½ NW¼	25	9	3 W	32 15	2 00	34 15	do
SW¼ & S½ NW¼	28	9	3 W	32 15	2 00	34 15	do
SW¼ & S½ NW¼	6	10	4 W	41 62	2 00	43 62	do
West 8 chs lot 231 Baie St. Paul, cont'g 112 acres	......	......	......	50 69	2 00	52 69	do
E½	31	7	4 W	57 99	2 00	59 99	do
SE¼ & S½ NE¼	21	8	3 W	36 64	2 00	38 64	do
SW¼ of 12 & N½ of NW¼	1	8	4 W	50 11	2 00	[illegible] 11	do
SE¼ & S½ NE¼	1	9	4 W	21 52	2 00	23 52	do
SW¼ & S½ NW¼	2	10	3 W	21 52	2 00	23 52	do
NW¼ & N½ NW¼	31	9	4 W	42 17	2 00	44 17	do
NE¼	28	10	3 W	18 34	2 00	20 34	do
Lot 209 Baie St. Paul, cont'g 225 acres	......	......	......	54 14	2 00	56 14	do
Lot 210 Baie St. Paul, cont'g 114 acres	......	......	......	20 70	2 00	22 70	do
SE¼	3	7	4 W	11 52	2 00	13 52	do
SE¼ & S½ NE¼	21	8	4 W	42 86	2 00	44 86	do
SE¼ of 23 & N½ NE¼	14	10	4 W	30 96	2 00	32 96	do
SW¼ & W½ NW¼	5	12	3 W	42 86	2 00	44 86	do
NW¼ of 14 & E½ NE¼	15	12	4 W	30 96	2 00	32 96	do
NW¼ of 10 & S½ SW¼	15	8	4 W	50 11	2 00	52 11	do
SE¼ of 32 & S½ SW¼	33	8	3 W	23 56	2 00	25 56	do
East 6 chs. lot 231 Baie St. Paul, cont'g 88 acres	......	......	......	26 96	2 00	28 96	do
SW¼ & S½ NW¼	6	9	4 W	22 78	2 00	24 78	do
NE¼ & N½ SE¼	31	9	3 W	21 52	2 00	23 52	do
S½ NE¼ & SE¼	19	10	3 W	17 43	2 00	19 43	do
SW¼ & S½ NW¼	1	9	4 W	15 86	2 00	17 86	do
NE¼ & E½ SE¼	32	11	4 W	15 85	2 00	17 85	do
NE¼ & N½ SE¼	12	12	4 W	15 85	2 00	17 85	do
NW¼ & N½ SW¼	27	10	3 W	48 11	2 00	50 11	do
SE¼ of 12 & N½ NE¼	1	11	4 W	48 11	2 00	50 11	do
NE¼ & N½ SE¼	16	9	4 W	36 99	2 00	38 99	do
SW¼ of 31 & W½ NW¼	30	10	3 W	36 63	2 00	38 63	do
SW¼ & S½ NW¼	4	11	4 W	36 63	2 00	38 63	do
SW¼ & S½ NW¼	17	8	4 W	37 43	2 00	39 43	do
Lot 112 Baie St. Paul, cont'g 123 acres	......	......	......	28 21	2 00	30 21	do
West 4 chs. lot 41 Baie St. Paul, cont'g 38 acres	......	......	......	7 44	2 00	9 44	do
East 2 chs. lot 42 Baie St. Paul, cont'g 22 acres	......	......	......	5 55	2 00	7 55	do
SE¼ & S½ NE¼	2	9	3 W	23 56	2 00	25 56	do
NE¼ of 15 & E½ SE¼	22	10	4 W	23 56	2 00	25 56	do
Lot 29 Baie St. Paul, cont'g 83 acres	......	......	......	24 09	2 00	26 09	do
SE¼ & S½ NE¼	18	8	4 W	49 33	2 00	51 33	do
NE¼ of 22 & W½ NW¼	23	10	4 W	22 78	2 00	24 78	
Lot 39 Baie St. Paul, cont'g 98 acres	......	......	......	25 79	2 00	27 79	W 2 chs p.
SE¼ & E½ SW¼	13	12	4 W	26 97	2 00	28 97	Patented.
SW¼ & W½ SE¼	32	11	4 W	38 21	2 00	40 21	do
Lot 48 Baie St. Paul, cont'g 95 acres	......	......	......	25 54	2 00	27 54	do
SW¼ & S½ NW¼	17	10	3 W	37 43	2 00	39 43	do
NW¼ & W½ SW¼	28	11	3 W	22 78	2 00	24 78	do
NE¼ of 12 & S½ SE¼	13	8	4 W	24 79	2 00	26 79	do
Lot 26 Baie St. Paul, cont'g 83 acres	......	......	......	19 92	2 00	21 92	do
Lot 31 Baie St. Paul, cont'g 25 acres	......	......	......	10 93	2 00	12 93	do
Lot 32 Baie St. Paul, cont'g 91 acres	......	......	......	20 27	2 00	22 27	do
Lot 216 Baie St. Paul	......	......	......	27 01	2 00	29 01	do
Lot 129 Baie St. Paul, cont'g 94 acres	......	......	......	37 26	2 00	39 26	do
SE¼ of 15 & N½ NE¼	10	8	3 W	42 17	2 00	44 17	do
NW¼ & W½ NE¼	33	10	3 W	38 21	2 00	40 21	do
SW¼ of 31 & N½ of NW¼	30	11	4 W	54 07	2 00	56 07	do
NE¼ & E½ NW¼	5	8	3 W	49 59	2 00	51 59	do
SE¼ of 28 & N½ NE¼	21	10	3 W	49 59	2 00	51 59	do
NW¼ of 1 & S½ SW¼	12	12	4 W	35 77	2 00	37 77	do
SW¼ & W½ SE¼	3	12	4 W	35 77	2 00	37 77	do
NE¼ of 6 & S½ SE¼	7	12	4 W	42 17	2 00	44 17	do
SE¼ & S½ NE¼	34	12	3 W	56 54	2 00	58 54	do
NE¼ of 19 & N½ NW¼	20	8	4 W	26 63	2 00	28 63	do
SW¼	2	7	4 W	11 52	2 00	13 52	do
SE¼ of 12 & E½ NE¼	1	11	3 W	18 69	2 00	20 69	do
SE¼ of 12 & E½ NE¼	1	10	3 W	37 43	2 00	39 43	do
NE¼ & N½ SE¼	13	11	3 W	37 43	2 00	39 43	do
Lot 187 Baie St. Paul, cont'g 210 acres	......	......	......	61 89	2 00	63 89	do
N½ of NE¼ of 28 & SE¼	33	8	4 W	33 07	2 00	35 07	do
NE¼ & E½ NW¼	32	10	3 W	46 38	2 00	48 38	do
SE¼ & E½ SW¼	33	11	3 W	31 73	2 00	33 73	do
W½ of NW¼ of 3 & NE¼	4	12	3 W	46 38	2 00	48 38	do
SE¼ & S½ NE¼	27	9	4 W	22 66	2 00	24 66	do
SE¼ of 33 & N½ NE¼	28	9	3 W	22 66	2 00	24 66	do
SE¼ & S½ NE¼	25	8	3 W	23 56	2 00	25 66	do
East 8 chs. lot 108 Baie St. Paul, cont'g 163 acres	......	......	......	68 29	2 00	70 29	do
S½ of SE¼	1	12	3 W	9 81	2 00	11 81	do
SW¼ of 16 & N½ NW¼	9	9	4 W	17 52	2 00	19 52	do
SW¼ & S½ NW¼	5	10	4 W	17 52	2 00	19 52	do
NE¼ of 14 & W½ NW¼	13	12	4 W	17 52	2 00	19 52	do
Lot 146 Baie St. Paul, cont'g 133 acres	......	......	......	35 20	2 00	37 20	do
SE¼ of 14 & W½ SW¼	13	12	4 W	54 07	2 00	56 07	do
SE¼ & S½ NE¼	30	11	4 W	39 42	2 00	41 42	do
N½ of NE¼ of 1 & SE¼	12	10	4 W	25 94	2 00	27 94	do
W½ of SW¼ of 1 & SE¼	2	11	3 W	25 94	2 00	27 94	do
NW¼ of 9 & NE¼	3	7	3 W	31 86	2 00	33 86	do
NE¼ of 22 & W½ NW¼	23	10	3 W	48 89	2 00	50 89	do
SW¼ & S½ NW¼	34	8	3 W	22 34	2 00	24 34	do
NW¼ & W½ NE¼	23	8	3 W	18 69	2 00	20 69	do

Daté le 16ème jour d'Octobre, dans la cité de Winnipeg, Comté de Selkirk.

ARTHUR STEWART,
Secrétaire-Trésorier,
Bureau du District Judiciaire de l'Est,
Boîte 1293, Winnipeg, Man.

LES SUITES D'UN COUP DE CHAPEAU.

C'était sous la République de 1848 et quelques mois après la naissance de ce gouvernement ; l'ordre était à peine rétablie dans la rue, il régnait surtout dans les villes populeuses un esprit de révolte que les autorités républicaines avaient bien du mal à reprimer. M. le prétet de la Gironde était enfermé dans son cabinet avec le commissaire de police d'un des arrondissements de Bordeaux.

—Permettez-moi, monsieur le préfet, dit le commissaire de police, de vous faire observer que vos renseignements sont bien vagues. Il y a à Bordeaux beaucoup de jeunes gens blonds, minces et âgés d'environ vingt-deux ans. Si encore vous pouviez me dire qu'elle est au juste la profession de ce jeune homme ?

—Je pense qu'il doit être cordonnier, répondit le préfet ; du reste, il est rare qu'il ne passe pas tous les dimanches sous ma terrasse vers cinq heures, c'est-à-dire au moment où je m'y promène. Placez près de là un de vos agents avec ordre de *filer* le jeune ouvrier qu'il verra me saluer en passant.

—C'est entendu, monsieur le préfet, répondit le commissaire de police.

—Une fois, dit le préfet, que vous connaîtrez le nom et la demeure du jeune homme, vous me le ferez connaître, sans agir autrement. Recommandez à vos agents de ne pas inquiéter celui *qu'ils fileront*. Je suis sûr que c'est un brave garçon qui me salue partout où il m'aperçoit, tout simplment parce qu'il a la bosse du respect envers l'autorité.

—C'est une bosse rare à Bordeaux et ailleurs répliqua le commissaire. Ce brave garçon me ferait plutôt l'effet d'un jeune vaurien qui, n'ayant pas sa conscience tranquile, espère écarter les soupçons en affectant des allures ultra-respectueuses.

—Nous verrons bien dit le premier magistrat de la Gironde.

Trois jours plus tard le commissaire de police venait dans le cabinet du préfet pour faire son rapport.

—Vous aviez deviné juste sur tous les points, dit-il monsieur le préfet ; votre jeune homme, qui est un ouvrier cordonnier, a près de vingt-deux ans et se nomme Victor Roblot, il habite avec sa mère, qui est veuve et à moitié infirme, une mansarde située numéro 17 de la rue Ste. Catherine. Malgré sa petite taille et son air peu robuste, Roblot a l'étoffe d'un soldat ; il n'a échappé à la conscription qu'en sa qualité de fils unique de veuve.

Tous ceux qui le connaissent s'accordent à dire le plus grand bien de ce jeune homme. Il est laborieux, sage, économe, religieux. Vous n'êtes pas la seule autorité qu'il salue. Il honore de ses coups de chapeau M. le général de division, M. le général de brigade, Mgr l'archevêque, M. le commissaire central, la douane, la police et la gendarmerie. Ce brave garçon a, parait-il, sur le respect dû à l'autorité, des idées particulières, rares chez les ouvriers. L'amour de Roblot pour sa mère fait l'admiration du Quartier. Il parait que ce pauvre garçon se prive de tout pour soigner madame Roblot.

—Je vous remercie, monsieur le commissaire, répondit le préfet ; le reste est mon affaire.

Pendant que le premier magistrat de la Gironde s'occupait des faits et gestes de Roblot, le jeune cordonnier, tout en achevant dans sa mansarde une paire de bottines, travaillait à résoudre un problème difficile.

Etant donné cinquante-cinq francs de recettes, il s'agissait de savoir comment on solderait soixante et dix francs de dépenses. Après avoir réfléchi, Roblot ne vit à son problème que deux solutions : recourir au crédit chez sa boulangère ou porter ses beaux habits de dimanche au Mont-de-Piété. Il se décida pour la première solution comme étant plus facile à cacher à madame Roblot ; avant tout l'honnête garçon ne voulait pas inquiéter sa mère.

Roblot s'apprêtait à se rendre chez madame Mauduit, la boulangère, lorsque la porte de la mansarde s'ouvrant, livra passage à un grand et magnifique valet de chambre, vêtu d'une superbe livrée blanc et or.

—C'est vous qui vous nommez Victor Roblot, n'est-ce pas ? dit l'important personnage.

—Oui, monsieur, répondit Roblot très-surpris de cette visite.

—Alors, rendez-vous aujourd'hui, à une heure, à l'hotel de la Préfecture ; M. le préfet veut vous parler.

—Mais, Monsieur, dit le jeune homme, ne vous trompez-vons pas ? il y a à Bordeaux plusieurs personnes du nom de Roblot.

—Je suis envoyé au No 17 de la rue Sainte-Catherine, chez un jeune cordonnier appelé Victor Roblot.

—C'est bien moi ; mais qu'est-ce que M. le préfet peut me vouloir ? Je suis un ouvrier paisible et je ne me mêle point de politique.

—Tranquilisez-vous, répondit en souriant le valet de chambre Quoique naturellement M. le préfet ne m'ait pas fait ses confidences, je jurerais que la politique n'est pour rien dans votre affaire. Autrement on ne ferait pas tant de façon pour vous prévenir, et on en chargerait un autre que moi. Je vous répète que M. le préfet vous attend à une heure. Soyez ponctuel : mon maître n'aime pas à perdre une minute.

Ce ne fut pas sans éprouver un vif battement de cœur que Roblot entra dans le cabinet du premier magistrat de la Gironde.

Le luxe qui régnait dans la pièce et l'attitude du magistrat eussent suffi à l'intimider. Le haut fonctionnaire étant sur le point de faire une visite officielle au général, était en grand costume et l'épée au côté.

—Eh bien ! jeune homme, dit le préfet d'un ton sévère c'est donc vous qui vous permettez de me saluer partout où vous m'apercevez ?

—Oh ! monsieur le préfet, s'écria Roblot, je croyais bien faire. Soyez sûr que je ne voulais pas vous offenser.

—Il parait, continua le préfet, que vous saluez également les autorités judiciaires, ecclésiastiques, militaires, maritimes et civiles. Est-ce vrai ?

—Oui, monsieur le préfet, mais j'ai l'honneur de vous le répéter, je croyais bien faire et être dans mon droit.

—Vous avez parfaitement le droit de me saluer, mon enfant, dit le préfet en changeant de ton. A Dieu ne plaise que je m'offense de votre hommage, au contraire ! Votre coup de chapeau, précisément parce qu'il est spontané et volontaire, m'est plus agréable que quantité de courbettes forcées et officielles pour ne pas dire hypocrites. Je suis sûr que les fonctionnaires que vous avez salués pensent comme moi. Maintenant je voudrais savoir comment vous sont venues ces habitudes de respect.

—Mon Dieu ! monsieur le préfet, elles me sont venues toutes seules, dit Roblot. Pourtant, ajouta-t-il, le cathéchisme n'y a pas nui. L'abbé Toupinier en nous expliquant le quatrième précepte du Décalogue : *Tes pères et mères honoreras*, nous a dit assez souvent pour que je l'aie retenu que ce commandement oblige à honorer non-seulement nos parents, mais nos supérieurs spirituels et temporels. C'est depuis ce temps que j'ai contracté l'habitude de saluer les autorités.

—Et vous avez bien fait, mon enfant. Je suis sûr que les camarades vous ont raillé et même blâmé.

—Oh ! répondit Roblot, si on voulait écouter les camarades !...

On ferait des sottises, n'est-ce pas, au lieu de se conduire en honnête garçon at en chrétien ? l'ouvrage va-t-il ? faites-vous vos petites affaires ?

La figure du jeune ouvrier s'empourpre. Ce fut en balbutiant qu'il répondit qu'il ne se plaignait pas.

Le haut fonctionnaire était trop bien renseigné pour être dupe de cet honorable mensonge.

—J'espere, dit-il, que vous ne refuserez pas ma pratique et celle de ma famille. Je vous autorise à mettre sur vos réclames et vos factures : Victor Roblot, cordonnier de la Préfecture. Cela, je suppose ne vous nuira pas. Comme il faut quelques avances, voici un billet de mille francs pour acheter du cuir.

—Mais, monsieur le préfct, dit Roblot, les larmes aux yeux, je n'oserai jamais.

—N'ayez aucun scrupule. Je

ne suis pas assez riche pour faire un cadeau de mille francs à un ami. Ce n'est qu'un prêt que je vous fait là. Vous me rembourserez par petites sommes et à intervalles éloignés. Mais si je venais à mourir ?

—Je vous regretterais sincèrement. Est-ce que l'on meure à votre âge ? Adieu, jeune homme, ou plutôt au revoir.

M. le préfet de la Gironde avait raison. Ce titre cordonnier de la préfecture, aidé du billet ne nuisit pas à Victor Roblot. Ce fut le premier échelon d'une jolie aisance qui deviendra une belle petite fortune si Dieu prête la vie au cordonnier. Et pour quoi ne lui prêterait-il pas vie, puisqu'il a promis de faire vivre longuement les observateurs du quatrième précepte du Décalogue ?

Le Manitoba.

Jeudi, 22 Octobre 1885.



Son Excellence Lord Lansdowne

GOUVERNEUR-GENERAL.

Henri Charles Keith Fitzmaurice cinquième marquis de Lansdowne, est né le 14 janvier 1845, et fit ses études à Oxford. Il est français par sa mère, qui était fille du comte de Flahaut. Issu d'une famille qui s'est distinguée dans l'histoire politique de l'empire britannique, il est tout naturel que de bonne heure il se soit occupé activement de politique comme il l'a fait du reste. A 21 ans, il succéda à son père, décédé en 1866, héritant de tous ses titres et de son siége à la Chambre des Lords. De longtemps cette famille de Lansdowne a été l'un des piliers du parti libéral anglais. Le jeune marquis, sous ces circonstances, par les traditions et l'influence de sa famille, s'ajoutant aux talents et à l'habilité dont il sut faire preuve, marcha bientôt à l'avant-garde de son parti. Comme membre de la chambre des lords, il devint en 1868 commissaire de l'Echiquier, poste qu'il quitta pour celui de sous-secrétaire d'Etat pour les Indes en 1872. Il résigna en 1874. Il avait ainsi fait partie du gouvernement pendant six ans. Il y rentra en 1880 avec le ministère Gladstone et résigna peu de temps après le duc d'Argyle, à propos de la politique irlandaise de M Gladstone.

Le gouverneur-général passe pour un excellent compagnon et bien qu'il jouisse de tous ces avantages que les hommes recherchent avidement, il n'y a rien d'affecté et de recherché dans sa personne. Il est assez grand et très-distingué. Un fait reconnu : c'est qu'il sera un élément proéminent dans tous les rouages de la politique britannique. Quand le jour arrivera, pour lui, de se poser comme chef de son parti, on le recevra en homme à qui la position est comme héréditaire et revient naturellement et qui n'a pas fait, de son accès au pouvoir, une cause d'envie, de haine et de jalousie. Il parle le français parfaitement, et possède la plus aimable des femmes (une fille du duc d'Abercorn).

Lord Lansdowne a toujours montré beaucoup d'intérêt au Canada, et en 1881, Sir John A. Macdonald avec Sir A. T. Galt, assistaient au chateau de Lansdowne à une assemblée tenue dans le but de considérer les plans d'émigration en Canada. Il est aussi grand amateur des sciences dont l'amour est héréditaire dans sa famille qui les a beaucoup encouragées.

La divise de sa famille est *virtute non verbis*, mais il est si bon orateur qu'il pourrait la changer avec raison en celui de *virtute et verbis.*

RETOUR DE SON EXCELLENCE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE.

Son Excellence le Gouverneur-Général est arrivée hier soir à 7.30 hrs à Winnipeg où la réception la plus brillante lui a été faite. Une foule nombreuse composée des citoyens les plus marquants de Winnipeg et Saint-Boniface, attendait le convoi spécial à la gare du Pacifique. Son Excellence a été saluée par des bravos enthousiastes. La procession aux flambeaux était splendide.

Voici l'ordre de la marche :

Trompettes du 90me Battaillon.
Membres du 90me Bataillon, avec flambeaux.
Société Saint-André.
Société Saint-Patrice.
Société Saint-Georges.
Membres de la brigade du feu de Winnipeg.
Membres de la société Scandinave.
Membres de la société Allemande.
Fanfare de Saint-Boniface.
Brigade du feu de Saint-Boniface.
Société Saint-Jean-Baptiste.
Membres du club de Bicycle.
Membres du club de raquettes Saint-Georges.
Elèves du college Saint-John.
Elèves du collège Manitoba.
Elèves des écoles publiques de la cité.
Trois carosses pour la suite de Son Excellence et le Président, les deux vice-Présidents et le secrétaire du comité.
Carosse de Son Excellence.
Escorte de cavalerie sous le commandement du Capitaine Knight.
Membres du comité de réception, à pied.
Garde d'honneur composée de membres du 90me sous le commandement du Major Boswell.
Fanfare de la Cité.
Citoyens de Winnipeg.

Son Excellence a été escortée jusqu'à l'Hôtel du Gouvernement.

A L'ACADÉMIE SAINTE-MARIE.

Ce matin à 10 hrs précises vis ite à l'Académie Ste-Marie. Lord Lansdowne était accompagné de sa suite, de Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur Aikins et des Hons. MM. Norquay, Brown, LaRivière, Wilson et Hamilton. Leurs Grandeurs NN. SS. Taché et Grandin et un nombreux clergé, l'Honorable Juge Dubuc, Son Honneur le juge Prud'homme, M. Bernier, etc., attendaient l'arrivée de l'illustre visiteur à l'académie.

Cette institution était très-bien décorée ; d'ailleurs les révérendes Sœurs de Jésus-Marie, sont coutumières du fait, et la population en général sait ce qu'elles peuvent faire en pareille circonstance. L'entrée du Gouverneur fut saluée par une marche sur le piano et un chant d'occasion, intitulé : "*Bienvenue à l'Illustre visiteur.*" Puis, une élève de l'académie, Mademoiselle Ryan, fille de l'honorable juge Ryan de Portage-la-Prairie, présente l'adresse suivante :

A Son Excellence, le Très-Honorable Sir Henry Charles Keith Petty-Fitzmaurice, Marquis de Lansdowne, dans le comté de Somerset, Comte de Wycombe, de Chipping Wycombe, dans le comté de Bucks, Vicomte Calne et Calnstone, dans le comté de Wilts, et Lord Wycombe, Baron de Chipping Wycombe, dans le comté de Bucks, dans la pairie de la Grande-Bretagne ; Comte de Kerry et Comte de Shelburne, Vicomte Clanmaurice et Fitzmaurice, Baron de Kerry, Lixnaw, et Dunkerron, dans la pairie d'Irlande ; Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très-Distingué de Saint-Michel et Saint-George; Gouverneur Général du Canada et Vice-Amiral d'icelui.

Qu'il plaise à Votre Excellence,

L'honneur insigne dont nous sommes l'objet en ce moment remplit nos jeunes cœurs d'une vive satisfaction, d'une profonde reconnaissance et, nous pourrions même ajouter, d'un véritable étonnement, si nous ne savions que le propre des grands est de se mettre à la portée des faibles et des petits.

Digne représentant de notre Gracieuse Souveraine, daignez croire qne si l'heureux évènement qui a amené Votre Excellence dans notre pays doit occuper une page importante dans l'histoire de notre cher Canada, votre bienveillante visite sera aussi marquée en caractères d'or sur une des plus glorieuses pages des annales de notre jeune institution. Aussi, est-ce avec raison que les murs de notre bien-aimée solitude répètent, à l'envi, les accents de notre juste allégresse ; car, votre présence, Milord, ne nous apporte pas simplement un plaisir momentané mais bien une joie durable, tant par le précieux souvenir que nous en conserverons que par l'enseignement qu'elle nous donne. L'honneur que Votre Excellence daigne nous conférer aujourd'hui nous fait comprendre que l'éducation de l'enfance doit occuper une place importante dans les destinées d'un peuple, puisque le noble représentant de Sa Majesté daigne honorer notre âge en le favorisant d'une visite spéciale. C'est aussi un besoin pour nous de rappeler le bienveillant encouragement que Votre Excellence veut bien donner à nos efforts par l'octroi annuel d'une médaille destinée à récompenser, tout à la fois, l'application et le succès.

Qu'il nous soit donc permis d'offrir à Votre Excellence l'expression de notre profonde gratitude pour ces encouragements qui stimulent notre zèle à l'heure du travail comme ils font épanouir nos fronts et nos cœurs au jour des récompenses.

LES ELÈVES DE L'ACADÉMIE STE. MARIE.

Un morceau de chant en anglais suit la lecture de cette adresse, à laquelle Son Excellence fit la réponse suivante :

Messeigneurs, Mesdames, Mesdemoiselles les Elèves et Messieurs,

Je vous remercie cordialement du bienveillant accueil que vous me faites.

Vous ne vous trompez pas en pensant que je ne puis constater avec indifférence l'avancement, les progrès des jeunes Canadiennes-françaises. La Souveraine que je représente a toujours porté le plus vif intérêt à l'éducation, et je ne répondrais pas à ses vues si j'agissais autrement.

J'apprends avec satisfaction que la médaille que j'ai eu l'honneur d'offrir à votre institution, encourage les progrès des élèves.

J'apprends également avec plaisir que cette médaille est décernée à l'élève de langue anglaise, qui fait le plus de progrès, dans l'étude de la langue française.

Je vous remercie encore une fois, bien cordialement, de la démonstration que vous me faites. Le temps dont je puis disposer, m'empêche de prolonger plus longtemps ma visite.

Je garderai toujours un excéllent souvenir de la réceptien que vous avez bien voulu me faire.

Son Excellence et sa suite se rendirent de là à Saint-Boniface.

VISITE DE SON EXCELLENCE A SAINT-BONIFACE.

La ville était bien décorée, des drapeaux flottaient sur maintes résidences et l'on a remarqué en plusieurs endroits des incriptions de bienvenue.

A l'arrivée des visiteurs dans le parterre du palais Archiépiscopal, la fanfare du Cercle Provencher, fit entendre le *God save the Queen.* Le salon de l'Archevêché était rempli ; nous remarquions plusieurs dames.

Sa. Grandeur Mgr l'Archevêque, au nom de son clergé, et Son Honneur le Maire, au nom de la ville de Saint-Boniface, présentèrent les adresses suivantes.

Vint d'abord l'adresse de la ville :

Au Très-Honorable Henry Charles Keith Petty Fitzmaurice, Marquis de Lansdowne, Gouverneur-Général du Canada, etc., etc., etc.

QU'IL PLAISE A VOTRE EXCELLENCE,

Dans ce pays qui resta si longtemps stationnaire après la découverte qu'en fit La Vérandrye il y a plus d'un siècle et demi, le progrès s'est enfin manifesté de nos jours avec une énergie dont on trouve bien peu d'exemples dans l'histoire de la colonisation sur les bords de la Rivière-Rouge hier encore à peine connus de l'Europe malgré les richesses naturelles qu'elle y puisaient, et habités seulement par les indigènes et quelques rares familles qui y croissaient à l'ombre des forts. Une population nombreuse est venue depuis quelques années prendre racine et nous avons aujourd'hui le spectacle d'une nouvelle province reproduisant fidèlement bien que sur une échelle moindre après quinze ans seulement d'existence politique, l'activité, les aspirations et l'organisation sociale de ses autres sœurs de la confédération.

Ici comme dans les Provinces de l'Est, nos destinées générales semblent surtout entre les mains de deux grandes naturalités qui, après avoir été quelque temps rivales ont aujourd'hui oublié le passé pour travailler dans le champ d'une pacifique émulation à la grandeur morale et matérielle de la commune patrie.

Nous prions humblement Votre Excellence de nous permettre comme representant l'une de ces naturalités d'offrir à notre Très-Gracieuse Majesté par votre intermédiaire l'hommage de l'inviolable allégeance des citoyens de Saint-Boniface et de toute la population Canadienne-Française de Manitoba dont cette ville est la métropole.

Nous considérons comme une preuve particulière et un honneur insigne le passage parmi nous du plus haut représentant de la dignité royale en ce pays, et nous demandons qu'il nous soit permis de souhaiter respectueusement à Votre Excellence la bienvenue la plus cordiale et la plus empressée.

L'histoire politique du Canada depuis deux ans et celle de la famille distinguée de Votre Excellence qui a déjà eu ses représentants avant ce jour parmi les conseillers les plus éclairés de la Couronne, sont pour nous des considérations qui nous rendent doublement heureux de voir Votre Excellence préposée à la charge de nos destinées et nous font considérer le choix de Notre Très-Haute Souveraine comme munificence spéciale à notre égard.

Il entrait dans la pensée des pères de la Confédération en ouvrant le Canada à l'activité des races qui l'habitent, de les tempérer l'une par l'autre et de marier harmonieusement leurs efforts pour le bien-être commun.

Nous prions Votre Excellence de recevoir l'assurance que nous marcherons résolument et sincèrement à cette fin patriotique, fiers de nos droits, attachés à nos institutions, confiants dans l'avenir et toujours fidèles à une loyauté qui ne s'est jamais démentie.

Suivit l'adresse de Mgr :

A Son Excellence le Très-Honorable Henry Charles Keith Petty Fitzmaurice Marquis de Lansdowne, Gouverneur-Général du Canada, etc., etc., etc.

Qu'il plaise à Votre Excellence de permettre à l'Archevêque de Saint-Boniface de vous exprimer les sentiments qui l'animent, ainsi que son clergé envers le digne représentant de notre auguste Souveraine.

La loyauté est pour nous un devoir, mais ce devoir n'est pas une froide obligation à laquelle nos cœurs soient étrangers. Les avantages dont nous jouissons nous font estimer et aimer le régime sous lequel nous vivons et nous rendent cher tout ce qui s'y rattache.

Souffrez que nous disions à Votre Excellence qu'elle n'a pas peu contribué à entretenir en nous le sentiment d'affectueuse soumission que nous ressentons avec tant de plaisir. Dieu lui-même a voulu que nous soyons sujets anglais et il a voulu aussi que nous soyons d'origine française, c'est assez dire qu'il n'est pas à propos que ces titres se repoussent, mais qu'au contraire ils doivent s'harmoniser parfaitement. D'ailleurs, il est évident que l'Empire Britannique serait singulièrement rappetisé si les dévoués sujets de Sa Majesté ne pouvaient se compter que parmi les descendants des derniers conquérants de la Grande-Bretagne. Votre Excellence, comme la noble Dame qui règne sur nous, comme les hommes illustres qui l'aident à gouverner, a compris que la Couronne d'Angleterre est d'autant plus riche, que ses fleurons sont plus multiples, que son immense empire tire une partie de sa gloire de ce qu'il y a plus d'origines et de peuples soumis à son sceptre. Aussi en hauts lieux on voit sans inquiétude des sujets dévoués parler la langue dans laquelle ils ont appris à respecter, à obéir, à aimer. La langue de nos mères vous est trop connue pour que vous ne sachiez pas l'apprécier. C'est pourquoi Votre Excellence a bien voulu en encourager l'étude et l'usage. Nous prenons la liberté de remercier Votre Excellence, de ce qu'elle a dit à cet article dans des circonstances solennelles.

Tombées de vos lèvres, ces appréciations ont une grande portée qui ne nous échappe pas, et qui ne peut manquer d'exciter en nous un si vif sentiment de plaisir que nous n'hésitons pas à dire que Votre Excellence a gagné notre reconnaissance "*Virtute et Verbis.*" J'ose me flatter Milord, que je ne serai pas indiscret en vous remerciant, dans cette circonstance, solennelle pour nous, d'une faveur qui à elle seule, aurait suffi pour nous assurer notre gratitude, si déjà elle ne vous était acquise. Je veux parler de l'établissement d'un collège ou séminaire canadien à Rome. Les évêques du Canada, en voyant accroître le nombre et l'importance de leurs clergés ont désiré avoir une maison de hautes études ecclésiastiques, dans la ville étern elle même. Le vénérable séminaire de Saint-Sulpice de Montréal consentit à faire les frais et à accepter la direction de cette œuvre importante. Dans les circonstance spéciales, dans lesquelles se trouve l'ancienne cité de Papes, il fallait songer à assurer au nouvel établissement, une protection aussi puissante qu'autorisée dans l'ordre politique. Les regards de l'Episcopat et de Saint-Sulpice se tournèrent naturellement vers le Gouvernement Impérial. Votre Excellence voulut bien appuyer notre demande de tout son crédit auprès du gouvernement de Sa Majesté. Votre recommandation a été entendue ; notre demande favorablement accueillie, et aujourd'hui, un séminaire canadien est établi à Rome sous la protection immédiate du gouvernement anglais.

Souffrez, Milord qu'au nom de l'Episcopat de la Province Ecclésiastique de Saint-Boniface, je remercie Votre Excellènce de sa bienviellance, et que je lui dise combien ce fait nous lie affectueusement aux devoirs que nous impose notre privilège de sujets de notre bien-aimée Souveraine. Non-seulement, nous sommes reconnaissants, mais de plus nous ne craignons pas d'affirmer que ce fait qui, démontre la souplesse et la force des institutions qui nous gouvernent, excite la surprise et je puis dire, l'envie de nations qui aspirent à la liberté, sans comprendre les moyens de l'obtenir et d'en jouir. Aux faveurs d'un caractère général, Votre Excellence veut bien aujourd'hui en ajouter une d'un caractère plus particulier. Nous apprécions l'honneur que Votre Excellence fait à tous les missionnaires de Manitoba et du Nord-Ouest en visitant aujourd'hui la demeure de leur archevêque, à Saint-Boniface, où s'est planté la tente des premiers hommes qui out consacré leur existence à procurer les lumières de la foi aux habitants de cette vaste portion des domaines de Sa Majesté ; à Saint-Boniface d'où sont partis tous ceux qui obéissant à la puissante voix de l'abnégation, comme le vénérable prélat qui a l'honneur d'être à vos côtés ont été ensevelir leurs existences dans les solitudes et les forêts du Nord-Ouest, pour y prêcher la religion catholique.

Merci, Milord, de cette visite, merci de nous avoir accordé la faveur dont nous jouissons. Que les accents de notre reconnaissance soient entendus du dispensateur de tout bien ! Que le ciel accorde les faveurs les plus précieuses à Votre Excellence et à tous ceux qui lui sont chers !

Son Excellence répondit à peu près en ces termes :

Messeigneurs, M. le Maire, Mesdames et Messieurs,

Je vous remercie bien cordialement de la réception que voulez bien me faire. Si la ville de Saint-Boniface n'a ma visite que la veille de mon départ et non lors de mon arrivée, ce n'est pas par oubli de ma part, mais c'était pendant votre absence, Monseigneur, et cette raison seule suffit.

Je vous remercie des bonnes paroles que vous voulez bien m'adresser pour le léger service que j'ai pu vous rendre en m'intéressant auprès des autorités impériales en faveur de l'établissement d'un collège canadien-français à Rome—service que d'ailleurs j'avais déjà oublié.

J'éprouve un grand plaisir de me trouver en présence de deux grands prélats, Mgr l'Archevêque de Saint-Boniface et Mgr de Saint-Albert qui se dévouent depuis tant d'années au développement de ce pays.

Je reconnais l'importance de Saint-Boniface et je conçois bien que les canadiens de race française qui habitent la province de Manitoba regardent avec fierté les progrès que vous faites, car c'est ici que les premiers français sont venus jeter sur les bords de la Rivière Rouge de même qu'ils l'avaient fait sur les bords du Saint-Laurent, les premiers jalons de la civilisation.

Dans votre adresse, M. le Maire, vous dites qu'il "entrait dans la pensée des pères de la Confédération en ouvrant le Canada à l'activité des races qui l'habitent de les tempérer l'une par l'autre et de marier harmonieusement leurs efforts pour le bien-être commun." Pour cette raison vous me pardonnerez sans doute d'être gouverneur anglais puisque les trois quarts de mon sang anglais sont tempérés par un quart de sang français.

Nous venons de traverser le vaste continent qui forme notre pays. Nous avons commencé par la vieille et fertile province d'Ontario, nous avons parcouru le Nord-Ouest, traversé les chaînes gigantesques de montagnes qui nous séparent de l'Océan Pacifique, visité la Colombie-Britannique, et nous ne nous sommes point lassé d'admirer les ressources de toute nature de ce vaste territoire qui est à nous. J'espère, je suis convaincu que tous d'accord nous travaillerons au développement du pays. Nous nous unirons, et dans un commun dévoûment nous travaillerons à prouver notre respect et notre loyauté à la Souveraine que j'ai l'honneur de représenter

Je vous remercie, Monseigueur, et veuillez croire que je conserverai toujours un excellent souvenir de Saint-Boniface.

AU PENSIONNAT.

Les Révérendes Sœurs de la Charité ont fait les choses d'une manière irréprochable. Décorations, chants, musique, rien ne laissait à désirer. Après avoir visité l'institution, Son Excellence se rendit au salon où deux élèves lui présentèrent les adresses suivantes : l'une en français par Mademoiselle Rosalie Genthon, l'autre en anglais, par Mademoiselle Blanche de Lorimier :

A Son Excellence le Très-Honorable Henry Charles Keith Petty-Fitzmaurice, Marquis de Lansdowne, Gouverneur-Général du Canada, etc.

QU'IL PLAISE A VOTRE EXCELLENCE,

La province de Manitoba jouit en ce moment d'un privilège spécial et la ville de Saint-Boniface a sa large part des faveurs que confère à tous la visite du représentant de Notre Auguste Souveraine.

Pour que nous n'ayions rien à envier même aux plus favorisés, Votre Excellence daigne porter la condescendance jusqu'à visiter notre pensionnat et honorer ainsi les élèves de cette institution et leurs dévouées maitresses. Merci, Milord, de cette faveur que la reconnaissance gravera dans nos cœurs en caractères ineffaçables. Oh ! oui, merci, d'avoir pensé qu'il y a ici des enfants dont on cultive l'intelligence et le cœur ! Cette visite nous sera un puissant encouragement au milieu des études que nous poursuivons dans le but de nous façonner pour l'accomplissement des devoirs que la Providence nous prépare pour l'avenir. La joie que nous éprouvons est si vive que nous voudrions la voir partager par tout ce qui nous environne dans la nature. Pourquoi faut-il que les feuilles sans sève jonchent nos gazons sans verdure ; que les fleurs aient déjà enfermé leurs suaves parfums dans leurs corolles desséchées ? Pourquoi faut-il que l'hiver nous ait déjà envoyé ses vents précurseurs préparer nos prairies à recevoir le manteau de frimas qu'il leur réservé ? Il nous serait si doux de redire notre allégresse à ces aimables compagnons de nos jouissances ordinaires ! Quoiqu'il en soit, en pareil jour de fête, on peut se passer de ce que l'on aime le plus, et volontiers, nous oublions et les feuilles, et le gazon et les fleurs ! enfants, nous sentons, même à l'automne, que nous sommes au printemps de la vie, et nous nous croyons ravivées davantage sous le souffle bienfaisant de la condescendance dont Votre Excellence nous honore. Nos convictions de ce que le devoir nous impese deviennent plus vives et plus énergiques ; nos prières seront plus ferventes. Nous demanderons à Dieu, l'ami des enfants, de prêter une oreille attentive à ce que nos cœurs nous suggèrent de solliciter de sa bonté. Nous lui demanderons les faveurs les plus signalées pour Sa Majesté, Notre Bien-Aimée Reine, nous prierons pour le Gouverneur-Général, pour la noble compagne de sa vie, pour leurs enfants si privilégiés.

Celles qui forment notre enfance avec tant de zèle, qui nous consacrent leur vie, nous répètent souvent les avantages nombreux dont nous jouissons en vivant sous la protection du sceptre de Sa Majesté, et aussi les obligations que nous impose le privilége d'être ses sujets, votre visite, Milord, nous rend ces leçons plus sensibles et plus chères. C'est dans ces sentiments que nous prions humblement Votre Excellence de vouloir bien recevoir l'assurance de la vive reconnaissance, du profond respect et de la soumission entière des

ELÈVES DU PENSIONNAT DE SAINT-BONIFACE.

To His Excellency the Most Honourable Henry Charles Keith Petty-Fitzmaurice, Marquis of Lansdowne, Governor General of Canada, etc., etc.

MY LORD,—The presence of your Excellency in this establishment to-day, is not the first proof of your interest towards its inmates. Our school is among those, which yearly receive a medal, for the liberal encouragement you have given to education in Canada, from the beginning of your administration.

Here are the two medals granted by the liberality of the Governor General. One was gained in 1884, by Miss Olivina Mondor, then my school-companion, the second was awarded to me last summer.

It was decided on by our kind teachers, with the approval of His Excellency, that the medal be offered to encourage the study of the english tongue amongst the pupils of french origin.

When I came to this institution, four years ago, I did not know a single word of english, I was then fifteen years of age. I felt a great uneasiness, and, I regret to have to confessed it a certain reluctance to study the english language; the smiles of my more advanced companions being my great perplexity. Having conquered the first difficulties, I was told that with incessant efforts, I might win the Governor General's medal. This was for me a stimulus such, that, during the two last years, I worked with ardour and I would say pleasure, in spite of the frequent smiles provoked by my numerous blunders. The result was that the kind Sisters taking into consideration my good will, more than my success, awarded me the object of my warmest desires, I received the medal I so eagerly wished for.

Thanks, My Lord, for the medals themselves, thanks for the encouragement given to this institution and which elicits the most sincere gratitude. It is owing to this encouragement, My Lord, that I am put in possession of a precious token of your generosity and which gives me the honour and heartfelt privilege of approaching Your Excellency to offer you the expression of the best thanks of the teachers and pupils of the establishment in which I have the happiness of receiving my education.

BLANCHE DE LORIMIER,
Pupil of the St. Boniface Pensionnat.

Après ces deux adresses, Melles Georgeline LaRivière et Jane MacKay présentèrent des bouquets à Son Excellence et au Lieutenant-Gouverneur.

Réponse de Son Excellence :

Messeigneurs, Mesdames, Mesdemoiselles les Elèves et Messieurs,

Les paroles si cordiales prononcées tout à l'heure par Mademoiselle de Lorimier, sont une leçon que je puis prendre pour moi-même. Elle a appris une langue qui n'était pas la sienne et n'a pas reculé devant les sourires de ses compagnes. J'en fais autant, je ne recule pas devant la douce terreur de vos sourires et vous me pardonnerez de ne pas mieux vous répondre dans une langue qui n'est pas la mienne, car personne n'a offert de médaille à la concurrence des gouverneurs-généraux qui veulent apprendre la langue française. Vous ne vous étonnerez pas, si ma réponse n'est pas des meilleures, cependant, je ferai mon possible et je m'exprimerai en peu de paroles.

Je suis convaincu que les vœux que vous faites pour Sa Majesté sont sincères et partent du fond du cœur. Je suis également convaincu que les élèves n'ont à recevoir ici que des influences saines et utiles. Je vous remercie de vos aimables paroles à mon égard, surtout de celles qui sont à l'adresse de Lady Lansdowne ; si jamais je repasse à Winnipeg, je vous promets, qu'elle m'accompagnera.

Vous savez, Monseigneur, que le temps qui est à ma disposition est bien court, et que je ne puis prolonger plus longtemps ma visite.

En terminant, je dois vous remercier de l'avantage que vous m'avez procuré de pouvoir visiter votre institution.

Merci de tout cœur pour les adresses anglaise et française que vous m'avez présentées.

AU COLLÈGE.

Comme au pensionnat décorations splendides. Nous avons surtout admiré le dais sous lequel était placé le trône de Son Excellence. Les Révérends Pères Lory et Drummond, présentèrent chacun une adresse le premier en français et le second en anglais. Voici ces adresses :

A Son Excellence le Très Honorable Henry Charles Keith, Petty-Fitzmaurice, Marquis de Lansdowne, Gouverneur-Général du Canada, etc., etc.

EXCELLENCE,— C'est sans doute votre grande sollicitude pour les intérêts généraux de toute la Confédération Canadienne, c'est votre grand désir d'aider au développement de ses immenses ressources qui vous ont déterminé à affronter les fatigues d'un long et pénible voyage ; mais vous avez élevé vos pensées vers un plus noble but. Comme tous les grands hommes d'état, votre Excellence sait que c'est surtout le progrès moral d'une nation qui en fait la prospérité et le bonheur ; et que ce progrès moral dépend principalement de la saine éducation de la jeunesse ; d'une éducation basée sur les principes religieux, et puisée à cette école que M. Guizot a appelé la grande école du respect et de l'obéissance. C'est pour encourager cette éducation que Votre Excellence a bien voulu honorer de sa présence le Collège de Saint-Boniface, désirant sans doute stimuler par ses conseils ceux dont elle a déjà su exciter l'émulation par l'offre de précieuses récompenses. Soyez sûr, Excellence, que nous nous estimons grandement honorés de cette visite et que notre reconnaissance se traduira par les efforts que nous allons faire pour atteindre le but que vous avez en vue.

Ce but est précisément celui que se sont proposé depuis de longues années les premiers pasteurs de ce diocèse. Dès mil huit cent dix-huit, Monseigneur Provencher avait inauguré à Saint-Boniface un cours d'études classiques. Il s'appliqua pendant tout le cours de son épiscopat à développer l'œuvre qu'il avait fondée ; grâce à sa constante sollicitude, grâce au dévouement de ses coopérateurs, il la vit grandir autant que le permettaient les ressources du pays et le chiffre alors restreint de la population. C'était à son digne successeur qu'était réservée la consolation d'asseoir le Collège sur des bases solides. C'est à son énergie et à sa confiance en la Divine Providence que nous devons de voir s'élever à côté de la grande cité du Nord-Ouest un édifice qui fait l'un de ses plus beaux ornements. En secondant le mouvement d'union universitaire sur des bases acceptables pour tous ; en donnant tous ses soins à procurer à cet établissement des supérieurs et des professeurs distingués, Monseigneur Taché a depuis longtemps assuré au Collége de Saint-Boniface une place honorable à côté des institutions co-affiliées. Cette année même, Sa Grandeur a bien voulu confier à la Compagnie de Jésus la direction de ce Collège, et en l'acceptant la compagnie a compris qu'elle se chargeait d'une grande tâche. Ses religieux, spécialement voués par leur vocation à l'éducation de la jeunesse, s'y consacrant de tout leur cœur ; ils ne négligeront aucun des moyens les plus propres à préparer à l'Eglise de dignes ministres, aux professions libérales des membres distingués et à l'état des citoyens versés dans la connaissance de leurs devoirs, et toujours prêts à les remplir avec un dévoûment sans bornes, avec une loyauté et une fidélité inébranlables envers la Gracieuse Souveraine dont vous êtes, Excellence, le noble et digne représentant.

To His Excellency the Most Honorable Henry Charles Keith Petty Fitzmaurice, Marquis of Lansdowne, Governor-General of Canada, etc., etc., etc.

MAY IT PLEASE YOUR EXCELLENCY,

Your Lordship's office, your own learned tastes, the past history of St. Boniface College, all combine to give a distinctive character to this welcome of ours.

As representing Our Gracious Sovereign Your Excellency has a strong claim upon our reverence and affection. For we Catholics are the born champions of the principle of authority, we hold that all obedience which is not based upon God is contemptible, but that when so based, it is one of the noblest virtues man can practise. Hence it is that in Your Lordship here to-day we recognize and welcome a higher authority, which, like all other powers, is from God and which, for that reason, we are proud to-day.

But Your Excellency's presence is more than a symbol : It is an example. This voluntary exile from the great centres where Your Lordship's exalted rank and vast wealth create an atmosphere of dignified repose, reminds us that you, My Lord, have manfully chosen, not only "to wear the white flower of a blameless life," but to devote your rare opportunities and still rarer abilities to the improvement at once of yourself and of your fellowmen. This personal devotion to the culture of the intellect makes us admire in Your Lordship not the merely theoretical friend of education, but one who nobly acts up to what he so generously encourages in others and who condescends to unite with his inferiors in the citizenship of mind.

Such a fellow-feeling in the love of letters will, we feel sure enable Your Lordship to appreciate the long struggles through which the College of St. Boniface has passed in the cause of education. For sixty-seven years this institution has steadily aimed at training young men in those classical studies which are still the best instruments of culture. The college began in a cabin when as yet there was no school of any kind to the west of Lake Superior. Like the one cloak which the two Greek students Hephaestein and Proasesins, shared by turns, that one poor cabin was in turn a presbytery and a schoolhouse. The faculty, in those early days was all summed up in the one devoted priest who afterwards became the first Bishop of St. Boniface. His successors in the college staff continued their labors amidst constantly recurring difficulties during many weary years and often in uttery poverty. What they, in their heroism, deemed a sufficiency, would have been called by most people famine fare, and yet they were, like Our Most Reverend Superior and President, Our Belived Archbishop men of fine taste and good breeding. May we not, then safely say that St. Boniface College has struggled bravely for the spread of truth ?

And now that the cabin and the wooden house have been succeeded by a fairly stately building, which is already too small for our wants, we trust Your Excellency's visit will mark an era of increasing prosperity, while thanking Your Lordship for kindly honouring us to-day we hope that Canada and the North-West in particular may long enjoy the fruits of our present Governor-General's varied experience and many sided knowledge.

RÉPONSE DE SON EXCELLENCE.

J'ai écouté avec plaisir vos deux adresses. Comme représentant de Sa Majesté, c'est pour moi un devoir d'offrir tout l'encouragement possible à l'éducation supérieure. Moi-même, élève d'une Université anglaise, je suis content de me trouver aujourd'hui au milieu de vous Dans les jours où j'étais au Collège on disait souvent *Seniores priores* sentence qui s'explique très-bien, et malheur au cadet qui n'y faisait pas attention.

Ma première visite était certainement due à la ville de Saint-Boniface, puisque vos frères en religion sont les premiers qui soient venus fonder un établissement destiné à l'éducation supérieure dans la Puissance.

Messieurs, vous avez ici un pays magnifique, une vaste étendue de terrains fertiles, vous avez tout pour vous, mais pour tirer parti de tous ces avantages il faut à vos enfants une éducation qui leur permette de comprendre les choses et de les régler, et comme sujets, de prendre part dans les affaires publiques de leur pays. Je suis plein d'admiration pour votre Université, qui, fondée sur des bases acceptables par les trois grandes églises de la Province a établi tout un système de diplômes et de récompenses dont les deux races peuvent partager les avantages. C'est un exemple que bien des universités plus anciennes et plus favorisées que la vôtre ne peuvent nous donner.

Je suis convaincu que les citoyens de cette province et du Nord-Ouest se réjouissent du nombre toujours croissant de colons qui viennent des vieilles provinces du Canada et de France attirés par les terrains fertiles que vous pouvez leur offrir. Et pour tous ceux qui reconnaissent que le devoir le plus sacré est de procurer une bonne éducation aux enfants, ils sont de suite rassurés et encouragés par l'existence d'une institution comme votre collège. Encore une fois, je vous remercie.

Puis le Gouverneur-Général se rendit à Winnipeg pour le déjeuner que lui ont offert les citoyens.

Parmi les personnes marquantes qui ont accompagné Lord Lansdowne dans sa visite aux institutions de notre ville, on remarquait outre les personnes déjà nommées, tous les juges de la Cour du Banc de la Reine, les Honorables MM. Girard et Royal, plusieurs députés, des membres de professions libérales, les conseillers de la ville, etc.

C'est la troisième fois depuis l'entrée de la Province dans la Confédération, que nous recevons la visite du plus haut représentant de Sa Majesté dans la Puissance. Lord Dufferin est le premier de nos gouverneurs qui soit venu à Manitoba. Que de changements se sont opérés depuis sous tous les rapports ! Qu'il nous suffise de mentionner le chemin de fer Canadien du Pacifique.

La visite de Lord Lansdowne nous a été très-agréable, et la population lé lui a bien témoigné. Son Excellence, par son affabilité, a su s'attirer nos sympathies, et pourquoi ne le dirions-nous pas ? C'est surtout pour les bonnes paroles qu'elle a adressées à notre race, dans notre langue.

Nous remercions le Gouverneur-Général de sa visite, et au nom de la population, nous félicitons bien cordialement les institutions religieuses et les autorités de la ville de la manière habile dont elles ont su faire les choses.

Nous avons gardé pour la fin la fanfare du Cercle Provencher. Elle n'a pas peu contribué à rehausser l'éclat de cette démonstration.

Lord Lansdowne part demain pour Ottawa. Il peut dire qu'il emporte avec lui les souhaits unanimes de la province de Manitoba.

PERSONNEL.

M. T. A. Berthiaume, du département des Travaux Publics de la Puissance, est à Winnipeg ; il se rend à Battleford, N -O

Le dernier numéro de la "Gazette Officielle" de Manitoba mentionne les nominations suivantes :—

Pour être officiers de santé : comtés de Carillon et Lorette. —Dr J. H. O. Lambert, de Saint-Boniface ; comtés d'Iberville et de Marquette,—Dr T. Fafard, aussi de Saint-Boniface ; comté de Morris,—Dr J. O. Généreux, de Saint-Jean-Baptiste.

LES ERREURS DE "L'ELECTEUR."

Nous regrettons de voir dans *L'Electeur* du 15 octobre courant une accumulation de faussetés qui, nous osons encore nous en flatter, n'est pas un résultat de mauvaise foi, mais seulement de l'ignorance la plus complète des faits.

Nous n'écrirons pas des colonnes pour répondre aux avancés gratuits de *L'Electeur*, nous lui dirons :

1o. Que l'article publié dans notre journal le 17 septembre dernier sous le titre de "*M. le Juge Dubuc et ses détracteurs*," n'est ni de *La Minerve* ni du juge qui se trouvait alors à Montréal, ni même fait à sa connaissance ; l'article est de notre rédaction et a été écrit dans nos bureaux à Saint-Boniface quand nous avons reçu les numéros de *L'Electeur* accusant d'une manière indigne cet honorable magistrat.

2o. *Le Manitoba* n'est ni baillonné ni payé pour se taire ; il n'a fait aucune volte-face. Sans tomber dans les exagérations d'aucun parti, il défend les Métis quand ils ont raison et soutient leurs droits en vers et contre tous. Si, à l'occasion, nous avons cru devoir nous taire sur certains faits, ça été dans l'intérêt de ceux dont nous sommes les défenseurs.

Que quelqu'un ait trouvé à propos d'écrire à *L'Etendard* dans le sens indiqué par *L'Electeur*, cela ne prouve rien, si ce n'est que l'auteur de cette correspondance avait ses idées à lui.

3o. *L'Electeur* rapporte une fausseté et a tort d'ajouter foi à la prétendue rumeur qu'il publie que Sir John aurait envoyé à l'Hon. M. LaRivière *un avis le menaçant de le faire expulser du cabinet provincial de Manitoba si son journal ne cessait de l'attaquer sur la question métisse.*

Nous sommes autorisés par l'Hon. M. LaRivière lui-même à déclarer qu'il n'a reçu aucun tel avis ni de Sir John ni d'aucune autre personne. Et, d'ailleurs, il reste un fait acquis à ceux qui connaissent l'Hon. M. LaRivière :—Sir John eût-il jugé à propos—ce qu'il n'est pas possible de supposer—de donner l'avis dont parle *L'Electeur*, l'Hon. Ministre n'est pas de ces hommes qui se rendent à une sommation. Quand on marche à la tête d'une nationalité placée dans des circonstances exceptionnelles, c'est sa voix que l'on écoute, et on fait fi des embarras que peut susciter la partisannerie.

4o. Quant à cette lettre de Sir John, que l'on a prétendu avoir été communiquée à un certain journal de Winnipeg, nous n'en avons pas parlé, parceque comme tous les autres journaux de Manitoba—amis ou ennemis de Sir John—nous n'attachons que peu d'importance à ce que dit ce journal en matière politique. Au reste, la même feuille a avoué avoir été la victime d'une mystification et a déclaré que Sir John n'avait pas écrit cette lettre.

Tout ceci revient à dire et prouve une fois de plus que l'on ne doit pas se hâter d'ajouter foi aux dire de certains journaux ou certains hommes. L'unique moyen de ne pas rester confondu, c'est de s'assurer de l'authenticité des faits avant que de les lancer dans le public.

MGR GRANDIN.

Mgr Grandin, évêque de Saint-Albert, a donné le sermon dimanche à la cathédrale. Tout le monde a senti à cette parole si apostolique et si bonne que le vénérable prélat était en proie à une vive émotion quoiqu'il ait évité de faire la moindre allusion aux tristes évènements qui se sont produits dans son diocèse. C'est pour réparer les désastres dont ses missions ont été les victimes que Monseigneur a entrepris le voyage qui nous a donné l'avantage de le voir au milieu de nous et qu'il va continuer immédiatement.

Les RR. PP. Oblats de Winnipeg ont voulu donner à leurs paroissiens de Sainte-Marie l'occasion de prier avec Mgr l'Evêque de Saint-Albert et pour lui. Sa Grandeur se rendit volontiers à l'invitation de ses frères en religion et alla chanter les vêpres dimanche soir ; l'office a revêtu un caractère tout particulier de solennité et de grandeur : le chant a été excellent, l'affluence très-nombreuse ; tous sentaient qu'un apôtre était là, et tous ont demandé à Dieu de dédommager Monseigneur Grandin des angoises et des souffrances qu'il a endurées depuis six mois.

Monseigneur a été mardi visiter les prisonniers du pénitencier à la Montagne de Pierre. Tous les prisonniers politiques sont ses diocésains, et le cœur si affectueux et si sensible de Sa Grandeur y a éprouvé une émotion indicible. Tous ces braves gens ont été touchées aussi de la démarche de leur évêque.

Tout le monde espère que le gouvernement mettra bientôt un terme à la captivité de ceux qui subissent une sentence pour offense politique.

REVDE MERE DESCHAMPS.

La Révérende Mère Deschamps, Supérieure-Générale des RR. SS. de la Charité, est partie lundi matin de Saint-Boniface pour retourner à la maison-mère de Montréal. Elle visitera, chemin faisant, la mission de ses sœurs parmi les Sioux au Fort Totten, Dakota, puis l'important établissement de Toledo, Ohio.

La Révérende Mère, malgré son âge, a accompli un voyage bien long puisque de Montréal, elle s'est rendue jusqu'à Saint-Albert distance d'à peu près 2,500 milles.

En revenant de Saint-Albert, l'illustre visiteuse a vu les écoles industrielles de la Rivière du Grand Bois (High River), près de Calgary, et celle de Qu'Appelle où les dévouées SS de Charité déploient leur zèle en faveur des enfants sauvages. Pendant son séjour ici, elle a visité les missions de Sainte-Anne, Saint-François-Xavier, Saint-Norbert, Saint-Vital et les quatres branches de l'institut à Saint-Boniface.

Ces nobles et généreuses institutions sont connues de nos lecteurs, et ce que nous en savons nous persuade que la Révérende Mère Générale a dû éprouver une vive consolation, un noble et légitime orgueil en voyant le bien opéré par ses filles.

En souhaitant un heureux voyage à la Révérende Mère Deschamps nous savons que nous exprimons la pensée de toute notre population en la remerciant de tout le bien qui se fait dans le pays par la communauté qu'elle dirige avec tant de sagesse et de zèle.

ACTUALITES.

—On croit dans les cercles ecclésiastiques que Mgr l'archevêque Taschereau, de Québec, et Mgr l'archevêque McGibbon, de Baltimore, Primat des Etats-Unis, vont être fait cardinaux.

—C'est hier, que la cause de Riel viendra devant le Conseil Privé en Angleterre.

—Le gouverneur-général a fixé la date du 6 novembre prochain comme jour général d'actions de grâces pour la Confédération.

—Le mariage prochain du prince Waldemar, du Danemark, avec la princesse Marie d'Orléans, est fixé au 22 courant. Cette alliance mettra la famille d'Orléans en relations intimes avec les grandes familles royales de l'Europe. Le prince Waldemar est le frère de la czarine de Russie, du roi de Grèce et de la princesse de Galles. Il deviendra par son mariage le neveu du comte de Paris.

NAISSANCES.

A Saint-Norbert, le 11 courant, Madame André Brodeur, une fille.

A Saint-Norbert, le 12 courant, Madame Athanase Lépine, un fils.

A Saint-Norbert, le 14 courant, Madame Joseph Petit, un fils.

A Saint-Norbert, le 14 courant, Madame Joseph Lamoureux, une fille.

A Saint-Pierre, le 10 courant, Madame Hormisdas Tétrault, une fille.

MARIAGE.

A l'église Sainte-Marie de Winnipeg, le 19 courant, M. Henri Soucisse, de la société J. E. Gelley & Cie., conduisait à l'autel Mademoiselle Géraldine Chenet ci-devant de Saint-Louis, Missouri.

Les témoins étaient M. J. E. Gelley et M. O. Monchamp,

Les nouveaux époux auxquels nous offrons nos meilleurs souhaits de bonheur, sont actuellement à Régina en voyage de noces.

DECES.

A Saint-Norbert, le 18 courant, à l'âge de 4 mois, Jean-Marie, enfant de M. Benjamin Bohémier.

A Saint-Pierre de la Rivière-aux-Rats le 15 courant, André Carrière, à l'âge de Il laisse une femme et huit enfants.

Chronique Locale.

—Toute notre ville est en liesse.

—Les ramoneurs sont à l'œuvre.

—Dans plusieurs endroits de la province les battages sont terminés.

—Séance du Cercle Provencher demain soir.

—Les feux de prairie empourpraient l'horizon, hier soir.

—A Winnipeg, l'on parle élections municipales ; dans Saint-Boniface,—non ! pas encore.

—Il y a actuellement 33 hommes et 9 femmes d'internés à l'Asile des aliénés de la province.

—La législature se trouve de nouveau prorogée jusqu'au 26 novembre prochain, pas cependant pour la dépêche des affaires

—Son Honneur le Juge Prud'homme a pris possession de sa maison, coin des rues Notre-Dame et Saint-Joseph.

—La première neige nous est arrivée dimanche soir. Il en est tombé si peu que nous pouvons dire n'avoir fait que l'entrevoir.

—M. Nap. Despatie fournira le bois à l'Hôtel-de-Ville et au poste des pompiers à raison de $6.00 la corde. Le bois sera scié et délivré.

—La maison J. R. Sutherland & Cie, se prépare à tenir une cour à bois de construction au coin des Avenues Taché et Provencher.

—MM. Tait et Lafranchise sont à faire des travaux considérables d'agrandissement à leur manufacture de laine.

—Nous commençons aujourd'hui à publier l'annonce des lots que la municipalité de Belcourt fera vendre pour arrérages de taxes.

—Jeudi prochain, dans la salle du conseil de la municipalité de De Salaberry, à Saint-Pierre, aura lieu la vente des terrains sur lesquels il y a deux années d'arrérages de taxes.

—De 1879 à 1885, le pont Louise a coûté à Winnipeg, $236,044.68, étant $223,807.07 pour la construction et $12,237.51 pour le salaire des employés. Pour la même période les recettes n'ont été que de $4,366.66, montant du loyer qu'a payé la Cie du Pacifique.

Chronique de la Province.

Sainte-Anne-des-Chênes.

16 octobre.—La chasse est très-abondante ; aussi les chasseurs sillonnent en tous sens les bois qui avoisinent Sainte-Anne pour tuer les poules de prairie, les canards et les oies sauvages, les orignaux et les ours. Ces derniers deviennent très-nombreux et causent des dommages considérables. M. Paul Proulx a failli devenir la victime de leur férocité.

Deux de nos chasseurs ont été victimes de pénibles accidents :—M. F. X. Champagne a reçu dans l'épaule droite, la décharge d'un chasseur maladroit : M. J. B. Grouette s'est fait arracher complètement le pouce par son fusil qui s'est brisé en tirant sur un orignal ; pendant que j'écris ces notes, j'apprends que M. Lessard, en tirant sur des poules de prairie, s'est fracassé l'épaule, par son fusil qui s'est brisé.

—La semaine dernière, nous avons reçu la visite de la Révde S. Deschamps, Supérieure Générale des RR. SS. de la Charité ; elle était accompagnée de la Révde. S. Lamy et de la Révde. S. Cusson. La Révde. S. Deschamps est partie satisfaite des progrès de notre couvent, qui est déjà bien trop petit, vû le nombre considérable d'enfants qui le fréquentent.

—Les citoyens de Sainte-Anne peuvent être fiers des progrès de l'éducation dans leur paroisse. Il y a à peine quelques années, Sainte-Anne ne comptait qu'une seule école qui n'était fréquentée que par quelques enfants, et actuellement, outre le couvent, où plus de 125 enfants reçoivent une éducation chrétienne, nous avons deux autres bonnes écoles fréquentées par de nombreux enfants qui viennent y puiser l'instruction et se former à la piété et aux bonnes mœurs A l'honneur et à la gloire de ceux qui ont jusqu'à ce jour représenté et représentent l'élément français et catholique, dans le cabinet provincial, nous possédons une loi scolaire franchement catholique et telle que l'église la demande et l'exige pour ses enfants. C'est parceque nos représentants ont toujours été unis entre eux et dévoués à leur chef et sont allés chercher leur direction auprès de celui qui personnifie et représente d'une manière si intelligente et si sage, l'autorité religieuse dans notre archidiocèse, que les catholiques de Manitoba ont l'insigne avantage de pouvoir donner à leurs enfants une éducation tout-à-fait chrétienne. Avec notre loi scolaire, les enfants catholiques de notre province peuvent se préparer aux luttes de la vie et apprendre à devenir de bons citoyens.

Saint-Charles.

17 octobre.—Vendredi, le Vicomte Chs de Bouthillier était l'hôte de notre curé le Rév. Père Dandurand Il n'est reparti que samedi après avoir visité la ferme de MM. Caron ; il s'est déclaré si enchanté de la beauté de notre paroisse qu'il nous a promis l'honneur d'une nouvelle visite prochainement.

—Beaucoup de cultivateurs sont occupés à labourer.

Saint-Norbert.

20 octobre.—Le battage des grains est déjà très-avancé. Le rendement de l'avoine est bon. Les autres grains ne rendent pas aussi bien. Cela est probablement dû à l'atteinte de la gelée qu'ils reçurent avant leur maturité. On espère que le blé n'a pas été assez endommagé pour affecter la qualité de la fleur.

Saint-Pierre, Jolys.

17 octobre.—Malgré la sécheresse de la terre, il y a beaucoup de guérets d'automne de fait ; il y en a même plusieurs qui ont déjà labourés toutes leurs terres.

Echos du Nord-Ouest.

Swift Current.

15 octobre.—L'assistant-commissaire Crozier, à la tête de 100 hommes de la police-à-cheval, conduisant avec eux 51 chevaux, est passé ici mercredi, en route pour Battleford. Ces hommes, dit-on, seront stationnés à cet endroit et occuperont les casernes que le départ de l'Ecole d'Infanterie C de Toronto a rendu vacantes.

Cette infanterie, sous le commandement du colonel Otter, est attendue ici lundi. Le colonel lui-même est déjà ici, après un voyage rapide, si l'on considère qu'il a fait plus de 200 milles en trois jours.

—Nous avons un bien beau temps, mais un mauvais feu de prairie exerce ses ravages dans les environs.

—Quatre prisonniers indiens, y compris le conseiller en chef de Gros-Ours, dont je ne peux me rappeler le nom tant il est barbare, viennent d'arriver de Battleford, sous la garde de la police à cheval. Ils s'en vont au pénitencier de Manitoba pour termes d'emprisonnement variant de 4 à 20 ans

SOUMISSIONS POUR UN PERMIS POUR COUPER DU BOIS SUR LES TERRES DE LA PUISSANCE, DANS LA PROVINCE DE MANITOBA.

Des soumissions cachetées adressées au soussigné et marquées "Soumissions pour une limite de bois," seront reçues à ce bureau, jusqu'à midi, Lundi, le 26ème jour d'Octobre prochain, pour une limite de bois de vingt-neuf milles carrés situés sur la rivière appelée *Bad Throat River*, un des tributaires du Lac Winnipeg, dans la Province de Manitoba.

On pourra se procurer des relevés indiquant la position approximative de cette limite, ensemble avec les conditions auxquelles le permis sera accordé à ce département, ou au bureau des bois de la Couronne, à Winnipeg.

A. M. BURGESS,
Député du Ministre de l'Intérieur.
Département de l'Intérieur,
Ottawa, 22 septembre 1885.

Chemin de fer Canadien du Pacifique

DIVISION OUEST

SERVICE DES CONVOIS.

CHANGEMENT D'HEURES.

A partir du 20 Septembre 1885, et jusqu'à nouvel ordre, le service des convois se fera comme suit :

Lisez en descendant. | Lisez en montant.

Allant vers l'Est — Allant vers l'Ouest.
Départ. Stations. Arrivée.
† 7 15 p m......2 Winnipeg...... † 7 10 a m
1 00 a m....Portage-du-Rat.... 12 45 a m
† 7 35 a m......... Ignace......... † 4 30 p m
†11 15 a m.........Savanne......... †12 48 p m
Arrivée — Départ
2 30 p m.....Port-Arthur 2..... 9 15 a m

Allant à l'Ouest. — Allant à l'Est
Départ Stations. Arrivée
† 8 30 a m......2 Winnipeg...... † 6 30 p m
11 05 a m...Portage-la-Prairie.. 4 00 p m
† 1 20 p m.......Carberry....... 1 45 p m
3 00 p m.........Brandon......... †11 00 a m
5 30 p m.........Elkhorn.......... 7 45 a m
6 45 p m.........Moosomin........ † 6 15 a m
† 9 00 p m........Broadview...... 3 45 a m
1 00 a m........Qu'Appelle....... 1 00 a m
3 15 a m......... Régina .... 11 15 p m
† 5 45 a m a 3 } Moose Jaw { 4 1 † 8 55 p m
6 15 a m 1 6 } { 7 a 8 15 p m
† 2 00 p m.......Swift Current...... †12 46 p m
† 8 00 p m.......Maple Creek....... † 7 10 a m
12 45 a m......Medecine Hat...... 2 30 a m
† 9 45 a m........ Gleichen......... † 5 45 p m
† 1 50 p m........ Calgary.......... † 1 50 p m
† 7 25 p m a. 5 } Canmore { 9 1. 8 45 a m
3 00 a m 1.11 } { 12 a † 5 35 p m
† 6 16 a m........ Laggan......... † 2 10 p m
†12 01 p m.........Palliser......... 9 55 a m
Arrivée — Départ
4 00 p m......11 Donald 12...... 7 00 a m

Allant vers le Sud — Allant vers le Nord
Départ Stations. Arrivée
† 9 45 p m......1 Winnipeg ..... † 5 25 a m
12 15 p m.....Dominion City..... 2 52 a m
Arrivée — Départ
12 40 p m.......Emerson 1....... 2 25 a m
Départ — Arrivée
9 00 a m......1 Winnipeg 1..... 7 45 p m
11 15 p m......... Morris......... 5 00 p m
† 1 15 p m........Rosenfelt .... 4 15 p m
Arrivée — Départ
2 15 p m......1 Gretna 1. ..... 3 25 p m
Départ — Arrivée
2 00 p m......2 Rosenfelt 2...... 1 15 p m
† 3 25 p m.........Morden......... †11 20 p m
Arrivée — Départ
5 30 p m .....2 Manitou 2...... 9 15 a m

Allant Nord. — Allant Sud.
Départ Stations. Arrivée
† 4 00 p m......9 Winnipeg ..... † 8 50 a m
Arrivée — Départ
6 00 p m...Selkirk-Ouest 8... 7 00 a m

Allant à l'Ouest. — Allant à l'Est.
Départ Stations. Arrivée
† 9 30 a m......9 Winnipeg...... † 3 00 p m
10 30 a m...Stony Mountain.... 2 00 p m
Arrivée — Départ
10 55 a m......Stonewall9 ...... 1 30 p m

Allant Sud-Ouest. — Allant Nord-Est.
Départ — Arrivée
† 9 30 a m......10 Winnipeg...... † 6 00 p m
10 40 a m.......Headingly....... 5 00 p m
Arrivée — Départ
† 1 15 p m } Bout du chemin { † 2 30 p m
} ..M'n S. W B 10.. {

Convois à l'Ouest de Canmore sujets à suspension à tout temps, sans aucun avis
† Stations où l'on peut manger.
1. Chaque jour. 2. Tous les jours excepté le dimanche. 3. Tous les jours excepté le lundi. 4. Tous les jours excepté le samedi. 5. Dimanches, mercredis et jeudis. 6. Mardis, mercredis et samedis. 7. Dimanches, mercredis et vendredis. 8. Lundis, mercredis et vendredis. 9. Mardis, jeudis et samedis. 10. Lundis et mercredis. 11. Jeudis. 12. Vendredis.

CHARS-DORTOIRS MAGNIFIQUES ATTACHÉS A TOUS LES TRAINS EN DESTINATION DIRECTE.

Les trains à l'Est de Brandon marcheront d'après le temps moyen du centre.
Entre Brandon et Canmore d'après le temps moyen des Montagnes. A l'Ouest de Canmore d'après le temps moyen du Pacifique.

JOHN M. EGAN, Surint. Général. W. C. VANHORNE, Gérant Général.
ROBERT KERR, Agent Général des Passagers.
jno.18.12.84.

AVIS.

VENTE DE TERRES POUR ARRÉRAGES DE TAXES DANS LA VILLE DE SAINT-BONIFACE.

En vertu d'un mandat émané par le président du Bureau du District Judiciaire de l'Est de la Province de Manitoba, sous son sceing et sous le sceau du dit Bureau du District Judiciaire de l'Est, à moi adressé et daté le 18ème jour de Septembre A.D. 1885, me commandant de prélever sur les divers lots ou lopins de terrain ci-après mentionnés et décrits, dans la Ville de Saint-Boniface, pour les arrérages de taxes respectivement dues sur iceux ensemble avec les frais.

Je donne, par les présentes avis, qu'à moins que les dits arrérages et frais ne soient auparavant payés, Vendredi le 6ème jour de Novembre prochain à dix heures de l'avant-midi de ce jour, à Saint-Boniface, dans l'Hôtel-de-Ville, dans le comté de Selkirk, je vendrai à l'enchère telle quantité des dits terrains qui sera suffisante pour solder toutes les taxes, et les charges encourues dans et pour la vente et la perception d'icelles, tel qu'autorisé par l'Acte Municipal de Manitoba 1884, et ses amendements.

Description.	Block.	No of lot.	Parish lot.	Size of lot.	Arrears of Taxes.	Cost of Advert'g &c.	Total.	Patented or Unpatented
				acres.				
Inner two miles.....	...	......	67	147	543 33	2 00	545 33	Patented
All of..................	3	......	76	4	119 69	2 00	121 69	do
				chains				
Subdivisions of 76..	...	107	76	1x2	29 83	2 00	31 83	do
" "	...	108	76	1x2	21 37	2 00	23 37	do
" "	...	109	76	1x2	19 80	2 00	21 80	do
" "	...	110	76	1x2	26 17	2 00	28 17	do
" "	...	112	76	1x2	14 21	2 00	16 21	do
" "	...	113	76	1x2	14 65	2 00	16 65	do
" "	...	115	76	1x2	14 65	2 00	16 65	do
" "	...	119	76	1x2	19 99	2 00	21 99	do
" "	...	207	76	1x2	32 17	2 00	34 17	do
" "	...	208	76	1x2	19 55	2 00	21 55	do
" "	...	209	76	1x2	20 07	2 00	22 07	do
Subdivisions of 76..	...	217	76	1x2	10 40	2 00	12 40	Patented
All of..................	...	315	76	1½x2	23 27	2 00	25 27	do
"	...	317	76	1½x2	30 71	2 00	32 71	do
"	...	407	76	1½x2	47 65	2 00	49 65	do
"	...	408	76	1½x2	55 39	2 00	57 39	do
"	...	424	76	1x2	9 89	2 00	11 89	do
"	...	426	76	1x2	9 89	2 00	11 89	do
North chain of......	...	506	76	1x4	100 89	2 00	102 89	do
All of..................	...	513	76	1½x2	25 99	2 00	27 99	do
"	...	516	76	1½x2	49 49	2 00	51 49	do
"	...	517	76	1½x2	31 67	2 00	33 67	do
"	...	525	76	1x2	20 21	2 00	22 21	do
West 30 feet of......	...	527	76	½x2	9 14	2 00	11 14	do
All of..................	...	544	76	1x2	14 88	2 00	16 88	do
East half of..........	...	550	76	½x2	4 81	2 00	6 81	do
All of..................	...	608	76	1½x2	73 59	2 00	75 59	do
Subdivisions..........	...	625	76	1x2	40 04	2 00	42 04	do
"	...	627	76	1x2	29 97	2 00	31 97	do
"	...	632	76	1½x2	30 50	2 00	32 50	do
"	...	713	76	1½x2	300 30	2 00	302 30	do
"	...	716	76	1x2	82 29	2 00	84 29	do
"	...	739	77	½x2	8 65	2 00	10 65	Unpat'd.
"	...	741	77	1x2	15 27	2 00	17 27	do
"	...	745	77	1x2	15 27	2 00	17 27	do
"	...	746	77	1x2	13 33	2 00	15 33	do
"	...	747	77	1x2	15 27	2 00	17 27	do
"	...	748	77	1x2	13 33	2 00	15 33	do
"	...	749	77	1x2	15 27	2 00	17 27	do
"	...	811	76	1x2	26 42	2 00	28 42	Patented
"	...	813	76	1x2	26 42	2 00	28 42	do
"	...	815	76	1x2	26 42	2 00	28 42	do
Bounded on South by Provencher Avenue, North, by a line parallel to Provencher Avenue distant 2 chains, East by a line parallel to St. Jean-Baptiste Street and 2½ chains distant and West by a similar line but distant 75 feet only, 11,880 feet square..........	...	......	77	....	62 81	6 00	68 81	Unpat'd.
Bounded on South by Provencher Avenue, West by St. Jean-Baptiste Street, North by a line parallel and 2 chains distant from Provencher Avenue and East by a line 75 feet distant and parallel to St. Jean-Baptiste Street..........	...	......	77	1x2	45 90	6 00	51 90	do
Subdivision	...	5	78	50x140	7 15	2 00	9 15	Patented
"	...	7	78	50x140	6 04	2 00	8 04	do
"	...	11	78	50x140	6 04	2 00	8 04	do
"	...	13	78	50x140	5 31	2 00	7 31	do
"	...	19	78	50x140	5 31	2 00	7 31	do
				each				
Block 4, lots 4 & 5..	...	......	81	25x120	24 92	2 00	26 92	do
2/33 undivided interest in..............	...	......	85	....	16 74	2 00	18 74	Unpat'd.
15/123 undivided interest in..............	...	......	85	....	19 63	2 00	21 63	Unpat'd.
2/33 undivided interest in..............	...	......	85	....	19 63	2 00	21 63	do
6/33 undivided interest in..............	...	......	85	....	39 71	2 00	41 71	do
				feet.				
Subdivision of 89...	2	1	89	20x66	2 08	2 00	4 08	Patented
" " ...	2	2	89	20x66	1 87	2 00	3 87	do
				chains				
" " ...	2	11	89	1x2	6 63	2 00	8 63	do
" " ...	2	12	89	1x2	5 90	2 00	7 90	do
" " ...	2	18	89	1x2	6 53	2 00	8 53	do
" " ...	2	19	89	1x2	6 53	2 00	8 53	do
" " ...	2	20	89	1x2	7 25	2 00	9 25	do
				acres.				
All of..................	3	......	89	4	57 05	2 00	59 05	do
				chains				
Subdivision	4	17	89	1x2	4 84	2 00	6 84	do
"	4	18	89	1x2	4 84	2 00	6 84	do
"	4	19	89	1x2	4 84	2 00	6 84	do
"	4	20	89	1x2	4 94	2 00	6 94	do
"	10	1	89	1x2	6 61	2 00	8 61	do
"	10	2	89	1x2	5 89	2 00	7 89	do
				acres.				
All of..................	...	......	96	16	134 75	2 00	136 75	do
"	...	......	100	6	18 75	2 00	20 75	do
23 lots, subdiv. of...	...	......	101	Irregular.	43 82	2 00	45 82	Unpat'd.
Pt of R. C. Mission lands betwen C. P. R. and Seine River	...	......	1088	chains 1x2	10 99	2 00	12 99	Patented
" "	...	......	1100	1x2	20 35	2 00	22 35	do
" "	...	......	1111	1x2	20 35	2 00	22 35	do
" "	...	......	1112	1x2	9 08	2 00	11 08	do
" "	...	......	1136	1x2	12 99	2 00	14 99	do
" "	...	......	1201	2x1½	113 09	2 00	115 09	do
Pt of R. C. Mission land..............	...	......	1116	....	7 69	2 00	9 69	do
" "	...	......	1117	....	7 69	2 00	9 69	do

ARTHUR STEWART,
Secretary-Treasurer,
Eastern Judicial District Board,
Box 1293, Winnipeg, Man

38-42

AVIS.—VENTE DE TERRES POUR ARRÉRAGES DE TAXES DANS LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER.—En vertu d'un mandat émané par le Président du Bureau du District Judiciaire de l'Est de la Province de Manitoba, sous son seing et sous le sceau du dit Bureau du District Judiciaire de l'Est, à moi adressé et daté le vingt-troisième jour de septembre A.D. 1885, me commandant de prélever sur les divers lots ou lopins de terrain ci-après mentionnés et décrits, dans la Municipalité de Saint-François-Xavier, pour les arrérages de taxes respectivement dues sur iceux ensemble avec les frais.
Je donne, par les présentes avis, qu'à moins que les dits arrérages et frais ne soient auparavant payés, lundi le neuvième jour de novembre prochain, à dix heures de l'avant-midi de ce jour, à la salle d'encan de Scoones et Cie, dans la Cité de Winnipeg, coin des rues Principales et Water, dans le Comté de Selkirk, je vendrai à l'enchère telle quantité des dits terrains qui sera suffisante pour solder toutes les taxes, et les charges encourues dans et pour la vente et la perception d'icelles, tel qu'autorisé par l'Acte Municipal de Manitoba 1884, et ses amendements.

Description.	Section.	Township.	Range.	Arrears of Taxes.	Cost of Advert'g etc.	Total.	Patented or Unpatented
SW¼ of 15 & S½ SE¼......	16	8	1 W	17 48	2 00	19 48	Unpat'd.
SW¼ & S½ of NW¼........	5	10	1 W	21 27	2 00	23 27	do
NW¼	7	7	2 W	19 02	2 00	21 02	Patented
NE¼ 26 & S½ of SE¼.	35	8	1 W	19 42	2 00	21 42	Unpat'd.
SE¼ 34 & N½ NE¼........	27	7	1 W	24 18	2 00	26 18	do
Lot 86 St. Fr. Xavier, cont'g 89 acres........	......	......	......	20 72	2 00	22 72	do
NE¼	21	9	2 W	17 15	2 00	19 15	do
NW¼ 24 & S½ of SW¼....	25	8	1 W	54 70	2 00	56 70	do
S½	15	7	1 W	34 29	2 00	36 29	do
W 2 chains, inner 2 miles Lot 84 St. Fr. Xavier, cont'g 33 acres........	......	......	......	8 36	2 00	10 36	do
NE¼	7	7	2 W	19 62	2 00	21 62	Patented
NE¼ & N½ of SE¼........	33	11	1 W	24 66	2 00	26 66	do
SE¼ & E½ of SW¼........	20	11	2 W	21 27	2 00	23 27	Unpat'd.
NE¼	1	7	2 W	19 62	2 00	21 62	Patented
SE¼	9	7	2 W	19 62	2 00	21 62	do
Lot 63 St. Fr. Xavier, cont'g 177 50/100 acres...	......	......	......	52 99	2 00	54 99	Unpat'd.
NW¼ & W½ of SW¼	4	10	2 W	15 88	2 00	17 88	do
SW¼ of 7 & N½ NW¼.....	6	10	1 W	21 77	2 00	23 77	do
Lot 92 St. Fr. Xavier, cont'g 186 acres........	......	......	......	43 27	2 00	45 27	do
Outer 2 miles, Lot 156 St. Fr. Xavier, cont'g 131 76/100 acres........	......	......	......	28 29	2 00	30 29	do
Lot 121 St. Fr. Xavier, cont'g 197 50/100 acres...	......	......	......	32 89	2 00	34 89	do
Lot 98 St. Fr. Xavier, cont'g 189 acres........	......	......	......	27 31	2 00	29 31	do
NW¼ of 32 & N½ of NE¼	31	7	1 W	21 27	2 00	23 27	do
SE¼ 22 & E½ of NE¼.....	15	8	1 W	30 40	2 00	32 40	Patented
Inner 2 miles, Lot 105 St. Fr. Xavier, cont'g 192 25/100 acres........	......	......	......	29 30	2 00	31 30	Unpat'd.
East 10 chains inner 2 miles, Lot 84 St. Fr. Xavier, cont'g 165 ac..	......	......	......	11 13	2 00	13 13	do
Lot 107 St. Fr. Xavier, cont'g 176 50/100 acres...	......	......	......	26 96	2 00	28 96	Unpat'd.
NE¼ & N½ NW¼.........	9	9	2 W	21 77	2 00	23 77	do
Lot 88 St. Fr. Xavier, cont'g 252 acres........	......	......	......	53 45	2 00	55 45	do
Lot 91 St. Fr. Xavier, cont'g 188 50/100 acres...	......	......	......	45 33	2 00	47 33	do
SW¼ & S½ NW¼	9	9	2 W	24 18	2 00	26 18	do
NE¼ & N½ of SE¼	34	11	1 W	21 45	2 00	23 45	Patented
SE¼ & E½ SW¼..........	35	11	1 W	27 28	2 00	29 28	do
SW¼ & S½ NW¼..........	28	12	2 W	85 38	2 00	87 38	do
SE¼	16	7	1 W	17 18	2 00	19 18	do
Lot 89 St. Fr. Xavier, cont'g 201 acres........	......	......	......	46 88	2 00	48 88	Unpat'd.
Fr. SE¼ 15 & E½ L.S. 3 of SW¼ 15 and frac. cont'g 240 acres........	10	12	2 W	36 67	2 00	38 67	Patented
Lot 95 St. Fr. Xavier, cont'g 176 acres........	......	......	......	42 79	2 00	44 79	do
SE¼ 28 & N½ of NE¼......	21	12	2 W	56 44	2 00	58 44	do
SE¼ & S½ NE¼	7	11	2 W	21 27	2 00	23 27	Unpat'd.
W 8 chains Lot 162 St. Fr. Xavier, cont'g 264 acres	......	......	......	66 15	2 00	68 15	do
NW¼ 10 & S½ of SW¼....	15	9	1 W	45 82	2 00	47 82	Patented
NW¼....................	1	7	2 W	19 62	2 00	21 62	Patented
NW¼ & N½ NE¼.........	7	11	2 W	21 27	2 00	23 27	Unpat'd.
Lot 60 St. F.-Xavier, cont'g 187 acres........	......	......	......	46 64	2 00	48 64	do
Lot 73 St. F.-Xavier, cont'g 180 acres........	......	......	......	25 17	2 00	27 17	do
Outer 2 miles lot 78, St. F.-X., cont'g 39 29/100 ac.	......	......	......	6 11	2 00	8 11	do
Outer 2 miles lot 79, St. F.-X., cont'g 87 74/100 ac.	......	......	......	11 59	2 00	13 59	do
Outer 2 miles lot 87, St. F.-X., cont'g 88 77/100 ac..	......	......	......	3 94	2 00	5 94	do
Lot 123 St. F.-X., cont'g 200 acres	......	......	......	49 78	2 00	51 78	do
NW¼ & N½ SW¼.........	30	10	2 W	13 75	2 00	15 75	do
NW¼ of 7 & E½ SW¼.....	18	10	2 W	14 64	2 00	16 64	Patented
NW¼ 18, 12, 1 W & E½ NE¼	13	12	2 W	22 96	2 00	24 96	Unpat'd.
NW¼ 28 & W½ SW¼......	33	9	2 W	21 13	2 00	23 13	Patented
NE¼ & E½ NW¼.........	20	11	2 W	13 75	2 00	15 75	do
SE¼	24	12	2 W	22 55	2 00	24 55	do
SW¼ 33 & N½ NW¼.......	28	10	2 W	12 83	2 00	14 83	do
SW¼....................	7	8	1 W	11 85	2 00	13 85	Unpat'd.
SE¼	1	7	1 W	12 24	2 00	14 24	Patented
SW¼....................	1	7	1 W	12 24	2 00	14 24	do
NW¼....................	1	7	1 W	12 86	2 00	14 86	do
NE¼	1	7	1 W	12 86	2 00	14 86	do
SE¼	2	7	1 W	12 86	2 00	14 86	do
SW¼....................	2	7	1 W	12 86	2 00	14 86	do
NW¼....................	2	7	1 W	12 86	2 00	14 86	do
NE¼	2	7	1 W	12 86	2 00	14 86	do
SE¼ (except E½ L.S. 8)...	12	7	1 W	12 24	2 00	14 24	do
SE¼ & E½ SW¼....	22	7	1 W	16 05	2 00	18 05	do
SE¼ & S½ NE¼...	23	7	1 W	16 64	2 00	18 64	Unpat'd.
SW¼ 33 & N½ NW¼	28	7	1 W	16 64	2 00	18 64	do
NE¼	3	7	2 W	12 86	2 00	14 86	Patented
SE¼	13	7	2 W	11 95	2 00	13 95	do
NE¼	13	7	2 W	11 95	2 00	13 95	do
SW¼....................	15	7	2 W	11 95	2 00	13 95	do
NW¼....................	15	7	2 W	11 95	2 00	13 95	do
SE¼	15	7	2 W	12 24	2 00	14 24	do
NE¼	15	7	2 W	12 86	2 00	14 86	do
SE¼ (S½ of SE¼ Patented & N½ SE¼ C. P. R.).....	17	7	2 W	12 24	2 00	14 24	
NE¼	17	7	2 W	12 24	2 00	14 24	Patented
SW¼....................	12	7	1 W	5 70	2 00	7 70	do
SE¼	21	7	2 W	11 95	2 00	13 95	do
SW¼....................	21	7	2 W	11 95	2 00	13 95	do
NW¼....................	21	7	2 W	11 95	2 00	13 95	do
NE¼	21	7	2 W	11 95	2 00	13 95	do
SE¼	23	7	2 W	11 64	2 00	13 64	do
SW¼....................	23	7	2 W	11 64	2 00	13 64	Patented
NW¼....................	23	7	2 W	12 24	2 00	14 24	do
NE¼	23	7	2 W	12 24	2 00	14 24	do
SW¼....................	25	7	2 W	12 85	2 00	14 85	do
NW¼....................	25	7	2 W	12 85	2 00	14 85	do
NE¼	25	7	2 W	12 24	2 00	14 24	do
SE¼	27	7	2 W	11 64	2 00	13 64	do
SW¼....................	27	7	2 W	11 64	2 00	13 64	do
SW¼....................	31	7	2 W	11 64	2 00	13 64	do
NW¼....................	31	7	2 W	11 64	2 00	13 64	do
SE¼	33	7	2 W	11 95	2 00	13 95	do
SW¼....................	33	7	2 W	11 95	2 00	13 95	do
SE¼	35	7	2 W	10 02	2 00	12 02	do
SW¼....................	35	7	2 W	10 02	2 00	12 02	do
NW¼....................	35	7	2 W	10 02	2 00	12 02	do
NE¼	35	7	2 W	10 02	2 00	12 02	do
E½ of SE¼..............	1	8	1 W	6 37	2 00	8 37	Unpat'd.
NW¼ & N½ of NE¼.......	2	8	1 W	14 25	2 00	16 25	Patented
NW¼ 3 & S½ SW¼........	10	8	1 W	16 05	2 00	18 05	Unpat'd.
S½ of NW¼..............	7	8	1 W	5 93	2 00	7 93	do
NW¼....................	9	8	1 W	11 95	2 00	13 95	do
N½ of SE¼	10	8	1 W	3 75	2 00	5 75	Patented

Description.	Section.	Township.	Range.	Arrears of Taxes.	Cost of Advert'g etc.	Total.	Patented or Unpatented
NW¼ 28 & S½ SW¼........	33	8	1 W	18 23	2 00	20 23	do
NW¼ & N½ SW¼..........	31	8	1 W	16 64	2 00	18 64	do
SE¼ & E½ SW¼...........	32	8	1 W	18 23	2 00	20 23	do
SE¼ & E½ SW¼	34	8	1 W	18 50	2 00	20 50	do
NE¼ 34 & N½ NW¼	35	8	1 W	19 41	2 00	21 41	Unpat'd.
SW¼....................	3	8	2 W	12 24	2 00	14 24	Patented
NE¼	7	8	2 W	12 86	2 00	14 86	do
NE¼	9	8	2 W	12 24	2 00	14 24	do
SE¼	25	8	2 W	12 86	2 00	14 86	Unpat'd.
NW¼....................	25	8	2 W	12 86	2 00	14 86	do
NE¼	25	8	2 W	12 86	2 00	14 86	do
NE¼	26	8	2 W	12 86	2 00	14 86	do
SE¼	31	8	2 W	12 85	2 00	14 85	do
SW¼....................	31	8	2 W	12 85	2 00	14 85	do
NE¼	34	8	2 W	12 86	2 00	14 86	do
SE¼	34	8	2 W	12 86	2 00	14 86	do
SE¼	36	8	2 W	12 85	2 00	14 85	do
NE¼	36	8	2 W	12 85	2 00	14 85	do
SW¼ & W½ SE¼	3	9	1 W	24 27	2 00	26 27	Patented
SE¼	4	9	1 W	17 78	2 00	19 78	do
SW¼ & S½ NW¼..........	4	9	1 W	25 56	2 00	27 56	do
NE¼	4	9	1 W	20 20	2 00	22 20	do
SW¼ of 7 & N½ NW¼.....	6	9	1 W	24 95	2 00	26 95	do
SW¼ & S½ NW¼..........	12	9	1 W	19 14	2 00	21 14	do
NW¼ & N½ SW¼..........	15	9	1 W	18 55	2 00	20 55	do
NE¼ & N½ SE¼	17	9	1 W	26 21	2 00	28 21	do
SE¼ & S½ NE¼...........	2	9	2 W	19 14	2 00	21 14	do
NW¼ & N½ SW¼..........	13	9	2 W	19 14	2 00	21 14	do
NE¼ & E½ NW¼..........	14	9	2 W	13 75	2 00	15 75	Unpat'd.
SE¼ of 20 & N½ NE¼.....	17	9	2 W	13 75	2 00	15 75	Unpat'd.
E½ of SE¼...............	28	9	2 W	7 28	2 00	9 28	do
Wly 15 chains of SE¼ cont'g 53⅓ acres.......	34	9	2 W	8 67	2 00	10 67	Patented
E½ L.S. 3 of SW¼........	34	9	2 W	4 06	2 00	6 06	do
NW¼ & N½ SW¼..........	36	9	2 W	18 23	2 00	20 23	do
SE¼ & E½ SW¼...........	1	10	1 W	13 75	2 00	15 75	Unpat'd.
SE¼ & S½ NE¼...........	8	10	1 W	14 25	2 00	16 25	do
SE¼ of 17 & W½ SW¼. ..	16	10	1 W	14 25	2 00	16 25	do
NW¼ & S½ NE¼...........	19	10	1 W	13 75	2 00	15 75	Patented
N½ of NW¼..............	1	10	2 W	8 01	2 00	10 01	Unpat'd.
SW¼ & S½ NW¼..........	1	10	2 W	13 75	2 00	15 75	Patented
SW¼ & W½ SE¼...........	9	10	2 W	13 75	2 00	15 75	do
NE¼ of 12 & S½ SE¼......	13	10	2 W	13 75	2 00	15 75	do
W½ W½ of 18 & W½ SW¼	19	10	2 W	13 75	2 00	15 75	do
NW¼ 32 & E½ NE¼........	31	10	2 W	13 75	2 00	15 75	do
SW¼ & W½ SE¼...........	32	10	2 W	14 25	2 00	16 25	do
L.S. 9, 16, NE¼ of 35 & L.S. 4, 5, 11, 12 of N½..	36	10	2 W	13 75	4 00	17 75	Unpat'd.
L.S. 14 of NW¼...	13	11	1 W	4 51	2 00	6 51	Patented
L.S. 8 of SE¼............	23	11	1 W	4 50	2 00	6 50	do
NW¼ & N½ SW¼..........	33	11	1 W	18 24	2 00	20 24	do
NE¼ & E½ NW¼..........	5	11	2 W	13 75	2 00	15 75	Unpat'd.
SW¼ & W½ SE¼...........	9	11	2 W	12 83	2 00	14 83	do
SE¼ of 18 & W½ SW¼....	17	11	2 W	13 75	2 00	15 75	Patented
NE¼	18	11	2 W	11 40	2 00	13 40	Unpat'd.
SE¼ & E½ SW¼...........	30	11	2 W	13 75	2 00	15 75	Patented
SE¼ & E½ SW¼...........	1	12	1 W	22 96	2 00	24 96	do
SW¼ of 2 & E½ SE¼......	3	12	1 W	22 96	2 00	24 96	do
NW¼ of 2 & E½ NE¼......	3	12	1 W	22 96	2 00	24 96	do
SW¼ & W½ SE¼...........	3	12	1 W	20 54	2 00	22 54	do
W½ of NW¼ & L.S. 5 of 4 & E½ NE¼ & L.S. 15 of NE¼	5	12	1 W	22 96	4 00	26 96	do
SE¼ 16 & N½ NE¼.........	9	12	1 W	23 71	2 00	25 71	do
SE¼ & S½ NE¼............	14	12	1 W	20 54	2 00	22 54	do
NW¼ 17 & S½ SW¼........	20	12	1 W	22 96	2 00	24 96	do
NE¼ & E½ SE¼...........	18	12	1 W	20 54	2 00	22 54	do
SE¼ & S½ NE¼...........	19	12	1 W	22 96	2 00	24 96	do
SW¼ & W½ NW¼..........	23	12	1 W	21 13	2 00	23 13	do
NE¼ & E½ NW¼..........	23	12	1 W	22 96	2 00	24 96	do
NE¼ & N½ SE¼...........	31	12	1 W	22 96	2 00	24 96	do
NE¼ & N½ SE¼...........	33	12	1 W	22 96	2 00	24 96	do
NE¼ of 36 & W½ NE¼....	35	12	1 W	21 01	2 00	23 01	do
Fr. SE¼ 13 & L.S. 9, 15, 16 of NE¼ 14 & S½ SW¼..................	23	12	2 W	26 82	4 00	30 82	do
NE¼ 15 & S½ SE¼.	22	12	2 W	24 40	2 00	26 40	do
E½ of SW¼................	24	12	2 W	10 74	2 00	12 74	do
SE¼ 36 & N½ NE¼.........	25	12	2 W	34 56	2 00	36 56	do
NW¼ & W½ NE¼...........	34	12	2 W	38 30	2 00	40 30	do
NW¼ 35 & E½ NE¼.......	34	12	2 W	38 30	2 00	40 30	Patented
S½ of SE¼................	35	12	2 W	12 12	2 00	14 12	Unpat'd.
Lot 14 cont'g 172 acres, St. Frs. Xavier.........	......	......	......	31 41	2 00	33 41	do
Lot 25 cont'g 189 acres, St. Frs. Xavier.........	......	......	......	34 03	2 00	36 03	Patented
Lot 26 cont'g 189 acres, St. Frs. Xavier.........	......	......	......	34 03	2 00	36 03	do
Lot 27 cont'g 173 acres, St. Frs. Xavier.........	......	......	......	28 34	2 00	30 34	do
Lot 83 cont'g 203 acres, St. Frs. Xavier.........	......	......	......	21 54	2 00	23 54	do
Inner 2 miles Lot 100, cont'g 105 acres, St. Frs. Xavier.........	......	......	......	17 86	2 00	19 86	do
Outer 2 miles Lot 100, cont'g 123 acres, St. Frs. Xavier.........	......	......	......	13 23	2 00	15 23	Unpat'd.
Lot 103 cont'g 187 acres, St. Frs. Xavier.........	......	......	......	15 87	2 00	17 87	Patented
East 6 chains Lot 104 cont'g 191 acres, St. Frs. Xavier.........	......	......	......	23 88	2 00	25 88	do
Outer 2 miles Lot 105 cont'g 97 acres, St. Frs. Xavier.........	......	......	......	9 33	2 00	11 33	do
Lot 119 cont'g 152 acres, St. Frs. Xavier.........	......	......	......	19 79	2 00	21 79	do
Inner 2 miles Lot 120, con'tg 99 acres, St. Frs. Xavier.........	......	......	......	16 69	2 00	18 69	Unpat'd.
Lot 124 cont'g 202 acres, St. Frs. Xavier.........	......	......	......	24 67	2 00	26 67	do
Lot 154 cont'g 288 acres, St. Frs. Xavier.........	......	......	......	36 18	2 00	38 18	do
Lot 165 cont'g 193 acres, St. Frs. Xavier.........	......	......	......	30 22	2 00	32 22	Patented
Lot 166 cont'g 188 acres, St. Frs. Xavier.........	......	......	......	29 66	2 00	31 66	do
Lot 172 cont'g 176 acres, St. Frs. Xavier.........	......	......	......	49 06	2 00	51 06	do
Lot 173 cont'g 172 acres, St. Frs. Xavier.........	......	......	......	48 18	2 00	50 18	do
Lot 174 cont'g 174 acres, St. Frs Xavier.........	......	......	......	50 51	2 00	52 51	do
Lot 176 cont'g 200 acres, St. Frs. Xavier.........	......	......	......	52 45	2 00	54 45	do
Lot 222 cont'g 192 acres, St. Frs. Xavier.........	......	......	......	100 82	2 00	102 82	do
Lot 223 cont'g 191 acres, St. Frs. Xavier.........	......	......	......	82 83	2 00	84 83	do
Lot 224 cont'g 663 acres, St. Frs.-Xavier.........	......	......	......	147 42	2 00	149 42	Patented
West 15 chains of NE¼, cont'g 53⅓ actres........	27	9	2 W	8 95	2 00	10 95	do

Daté à Winnipeg, ce 23me jour de Septembre A.D. 1885. ARTHUR STEWART, Sec.-Trés., Bureau du District Judiciaire de l'Est, Boite 1293, Winnipeg, Man.